

Rapport financier

** In French only*

L'exercice 2016/2017 se termine sur une note positive grâce à une hausse sensible du chiffre d'affaires consolidé du groupe POUJOLAT au dernier trimestre. Le résultat net est stable et le cashflow est préservé. C'est un résultat satisfaisant dans le contexte économique et énergétique difficile qu'a traversé le Groupe au cours de l'année 2016.

The 2016/2017 financial year is closing on a positive note thanks to a significant rise in the POUJOLAT Group's consolidated revenues in the last quarter. The net result is stable and cashflow preserved. This is a satisfactory result in the difficult economic and energy context the Group experienced in 2016.



Message du président du Conseil de Surveillance



Mesdames, Messieurs,
chers partenaires

De 2012 à 2016, nos marchés ont subi une conjoncture très difficile, consécutive à une baisse de la construction, à 3 hivers exceptionnellement doux et à une forte chute du prix du pétrole. Dans ce contexte, le groupe POUJOLAT a bien résisté en préservant à la fois un résultat positif, un fort potentiel de développement et l'emploi. Il a également profité de cette période pour se désendetter et renforcer sa structure financière. Enfin, la branche bois énergie fortement déficitaire lors des 2 derniers exercices a nettement amélioré ses résultats et connaît un développement spectaculaire.

L'exercice 2016/2017 se termine sur une note positive grâce à une hausse sensible du chiffre d'affaires consolidé du groupe POUJOLAT au dernier trimestre. Le résultat net est

stable et le cashflow est préservé. C'est un résultat satisfaisant dans le contexte économique et énergétique difficile qu'a traversé le Groupe au cours de l'année 2016.

Les ventes à l'international sont en nette progression grâce à l'acquisition des sociétés CHIME FLEX et TECHNI FLEX en 2015 et DST en 2016. Notre filiale chinoise a également réalisé ses premières ventes en Asie. La stratégie de développement et de diversification conduite par le Directoire commence à porter ses fruits. Le groupe POUJOLAT va donc profiter à plein de la reprise des marchés de la construction et de la rénovation énergétique.

Nous sommes convaincus que le groupe POUJOLAT dispose de toutes les forces pour retrouver durablement un niveau de croissance dynamique.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni très régulièrement et a beaucoup échangé tant avec le Directoire que les représentants du personnel.

Le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance et son soutien au Directoire et l'incite à poursuivre son plan de dé-

veloppement et sa stratégie de long terme. Il encourage également le Directoire à veiller au maintien des grands équilibres de gestion, et à privilégier les marges pour augmenter la rentabilité du groupe POUJOLAT.

Nous sommes convaincus que le groupe POUJOLAT dispose de toutes les forces pour retrouver durablement un niveau de croissance dynamique et de meilleurs résultats. Il dispose en effet de produits originaux, de marques à forte notoriété et de capacités industrielles et logistiques uniques sur le marché.

Le Conseil de Surveillance souhaite adresser ses remer-

ciements à tous les partenaires qui concourent au succès du groupe POUJOLAT, qu'ils soient clients, salariés, fournisseurs ou financiers.

Poursuivons ensemble cette aventure, elle est bâtie pour durer.

Jean MENUT

Président
du Conseil de Surveillance

Rapport de gestion du Groupe et de POUJOLAT SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2016/2017, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS.

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2016/2017

Le chiffre d'affaires consolidé 2016/2017, en hausse de 6,4 %, s'inscrit à 206 171 milliers d'Euros.

La part à l'export est stable et représente 22 % du chiffre d'affaires consolidé. La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 12 mois | 2015/2016 12 mois |
|-----------------------|----------------------|----------------------|
| PAYS SCANDINAVES | 9 826 | 9 819 |
| ALLEMAGNE | 9 095 | 8 652 |
| BELGIQUE | 6 228 | 6 389 |
| ROYAUME-UNI | 8 574 | 8 259 |
| SUISSE | 6 701 | 4 436 |
| PAYS-BAS | 1 670 | 1 552 |
| POLOGNE | 1 617 | 1 428 |
| TURQUIE | 382 | 605 |
| IRLANDE | 132 | 213 |
| AUTRES PAYS UE | 969 | 1 134 |
| AUTRES PAYS HORS UE | 368 | 602 |
| TOTAL | 45 562 | 43 089 |

Le résultat opérationnel courant ressort à 2 412 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 2 927 milliers d'Euros au 31 mars 2016. Le résultat opérationnel s'élève à 2 245 milliers d'Euros comparé à 2 925 milliers d'Euros pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe ressort à 609 milliers d'Euros pour l'exercice (770 milliers d'Euros pour 2015/2016) et représente 0,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 183 796 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 188 227 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'actif non courant net se situe à 86 464 milliers d'Euros à la fin de l'exercice contre 88 357 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'Euros)

| | |
|--|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 492 |
| Immobilisations corporelles | |
| • Terrains et aménagements | 2 |
| • Bâtiments et agencements | 651 |
| • Matériels et outillages | 1 998 |
| • Autres immobilisations corporelles | 702 |
| TOTAL | 3 845 |

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les process industriels et les constructions existantes. Deux tiers des investissements sont portés par POUJOLAT SA.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2017

Sociétés intégrées globalement :

Conduits de cheminée

| | | |
|------------------------------------|---------|-------------|
| POUJOLAT S.A., Société mère | 100 % | France |
| 1. S.A. POUJOLAT | 98,18 % | Belgique |
| 2. S.A. POUJOLAT BELUX | 98,16 % | Belgique |
| 3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | 100 % | France |
| 4. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT | 99,82 % | France |
| 5. POUJOLAT UK Ltd | 98,74 % | Royaume-Uni |
| 6. POUJOLAT BV | 90 % | Pays-Bas |
| 7. POUJOLAT Sp. z o.o. | 100 % | Pologne |
| 8. POUJOLAT BACA | 62,33 % | Turquie |
| 9. POUJOLAT GmbH | 100 % | Allemagne |
| 10. CHIME-FLEX | 70 % | Suisse |
| 11. TECHNI-FLEX | 70 % | Suisse |

Cheminées industrielles

| | | |
|-------------------------------|-------|----------|
| 12. S.A.S BEIRENS* | 100 % | France |
| 13. S.A.S. MCC2I FRANCE | 95 % | France |
| 14. VL STAAL a/s | 100 % | Danemark |
| 15. BAO ZHU LI | 100 % | Chine |
| 16. DST | 70 % | Danemark |

* Une partie de l'activité de BEIRENS est rattachée au segment « Conduits de cheminée ».

Combustibles bois

| | | |
|---------------------------------|---------|--------|
| 17. S.A.S. EURO ÉNERGIES..... | 79,12 % | France |
| 18. S.A.S. BOIS-FACTORY 36..... | 79,12 % | France |
| 19. S.A.S. BOIS-FACTORY 42..... | 79,12 % | France |
| 20. S.A.S. BOIS-FACTORY 70..... | 63,30 % | France |

Variations de l'exercice :

- Acquisition de 70 % des actions de la société DST (Danemark) par la société VL STAAL.

3. ACTIVITÉ DU GROUPE

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | | 31 mars 2016 | | | |
|----------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------|---------|----------------------|-------------------------|-------------------|---------|
| | Conduits de cheminée | Cheminées industrielles | Combustibles bois | TOTAL | Conduits de cheminée | Cheminées industrielles | Combustibles bois | TOTAL |
| Chiffre d'affaires | 129 941 | 32 029 | 44 201 | 206 171 | 132 557 | 30 748 | 30 447 | 193 751 |
| Résultat opérationnel | 4 178 | (1 122) | (811) | 2 245 | 6 361 | (641) | (2 796) | 2 925 |
| Résultat net | 2 762 | (1 078) | (1 157) | 527 | 4 176 | (484) | (3 199) | 493 |
| Capacité d'autofinancement | 8 695 | (3) | (188) | 8 505 | 10 549 | 144 | (2 216) | 8 477 |

L'année 2016-2017 est à considérer comme un exercice de transition. Dans un contexte économique restant difficile, le groupe POUJOLAT a retrouvé la croissance aussi bien sur le marché français qu'à l'international. Le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit en progression de 6,4 % sur l'année et 19 % sur le dernier trimestre isolé. Nous avons donc mesuré une amélioration très nette de nos marchés en fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires du segment conduits de cheminées est en léger repli (-2 % environ). La progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 n'a pas compensé le retard accumulé pendant les 9 premiers mois de l'exercice. La rentabilité du segment est affectée par une forte concurrence et une augmentation du prix des matières premières.

Le segment cheminées industrielles est en croissance d'environ 3 % grâce à une très nette progression d'activité sur le second semestre. L'intégration de la nouvelle acquisition danoise -la société DST- se déroule bien. La rentabilité n'a pas pu être améliorée car la baisse des marges a eu un effet supérieur aux économies de structure réalisées par les entreprises du segment.

Le segment combustibles bois est en forte croissance (+45 %) grâce à une saison hivernale plus propice et au développement très positif des marques WOODSTOCK et CRÉPITO. Nous avons gagné des parts de marché. Le résultat s'améliore fortement (perte divisée par 3) et le cashflow est quasiment équilibré. Il s'agit d'un bon résultat sachant que les comptes 2016-2017 intègrent un gros volume de déstockage réalisé avec de petites marges.

Le groupe POUJOLAT s'est globalement bien adapté à l'évolution de ses marchés et à la concurrence. Le résultat ainsi que la capacité d'autofinancement s'inscrivent en légère progression. Dans le même temps le Groupe s'est désendetté, à court terme grâce à une forte réduction des stocks (de bois notamment) et à long terme en maîtrisant

ses investissements. Le ratio endettement long terme sur fonds propres est ainsi revenu à 36 %.

La structure financière du Groupe ressort donc renforcée.

4. PERSPECTIVES DU GROUPE

Pour l'ensemble de l'exercice 2017-2018, nous tablons sur une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 10 % environ. Cette croissance sera progressive et surtout sensible au 2^e semestre.

Le segment conduits de cheminées va bénéficier à la fois de la croissance de la construction neuve et de la rénovation énergétique. Nous espérons également une nette croissance d'activité à l'export.

Le segment cheminées industrielles bénéficie d'un carnet de commandes très supérieur à celui de mai 2016. Compte tenu des perspectives d'investissements industriels et énergétiques, nous devrions bénéficier d'un contexte favorable.

Enfin le segment combustibles bois devrait capitaliser sur l'élargissement de ses réseaux de distribution et de ses gammes de produits. Nous espérons une croissance d'environ 20 %.

Le Groupe poursuit ses efforts d'optimisation des coûts et d'amélioration de la productivité. Le développement des produits innovants et des services permettront par ailleurs de créer de la valeur ajoutée. Nous devrions donc mesurer sur les 18 mois à venir une nette amélioration de la rentabilité.

Le groupe POUJOLAT dispose des capacités financières nécessaires pour saisir des opportunités de croissance et de développement.

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques,

les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 065 milliers d'Euros et sont comptabilisées en charges.

6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

7. INFORMATIONS PRO FORMA

Informations liées à la variation de périmètre :

La Société DST (Danemark) a intégré le groupe

POUJOLAT le 17 novembre 2016. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de cette société de manière isolée, correspondant à la période 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 :

Du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017 (6 mois) :

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | DST |
|------------------------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 816 |
| Résultat opérationnel | 114 |
| Résultat net | 94 |

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 103 747 milliers d'Euros et se répartit comme suit :

| Par familles de produits | % | Par familles de clients | % |
|---|------------|--------------------------------|------------|
| Sorties de toit et accessoires | 13 | Distribution spécialisée | 78 |
| Conduits à double paroi isolé | 57 | Constructeurs et installateurs | 8 |
| Conduits à simple paroi et conduits flexibles | 23 | Spécialistes de la cheminée | 7 |
| Autres produits | 7 | Exportation | 7 |
| TOTAL | 100 | TOTAL | 100 |

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 7 844 milliers d'Euros au 31 mars 2017 et se répartit ainsi :

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 2016/2017 | 2015/2016 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| ROYAUME-UNI | 3 179 | 3 520 |
| BELGIQUE / PAYS-BAS | 2 694 | 2 678 |
| IRLANDE | 133 | 215 |
| PAYS SCANDINAVES | 316 | 308 |
| ESPAGNE | 104 | 93 |
| POLOGNE | 171 | 150 |
| ALLEMAGNE | 139 | 166 |
| AUTRES PAYS DE L'UE | 92 | 131 |
| SUISSE | 645 | 72 |
| TURQUIE | 26 | 24 |
| AUTRES PAYS HORS UE | 345 | 377 |
| TOTAL | 7 844 | 7 734 |

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 810 milliers d'Euros sur l'exercice contre 3 166 milliers d'Euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à 943 milliers d'Euros à la clôture de l'exercice, contre 398 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le résultat courant avant impôt est de 2 752 milliers d'Euros contre 3 563 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le résultat exceptionnel est de - 338 milliers d'Euros contre - 774 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 67 milliers d'Euros (hors forfait social) suite à la mise en place d'un accord dérogatoire sur l'exercice.

L'intéressement ressort à 1 256 milliers d'Euros contre 1 335 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -681 milliers d'Euros sur l'exercice contre -597 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 015 milliers d'Euros contre 3 386 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'effectif moyen sur l'exercice ressort à 680 salariés (383 ouvriers, 236 employés et cadres et 61 forces de vente) contre 709 salariés au 31 mars 2016.

Le total du bilan net ressort à 144 997 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 144 185 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

L'actif immobilisé net se situe à 71 314 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 73 795 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

| Les acquisitions | <i>(En milliers d'Euros)</i> |
|---|------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 382 |
| Immobilisations corporelles | |
| • Terrains et aménagements | 2 |
| • Bâtiments et agencements | 356 |
| • Matériels et outillages | 1 369 |
| • Autres immobilisations corporelles | 322 |
| Immobilisations financières | |
| • Augmentation des participations | 133 |
| • Augmentation autres immobilisations financières | 1 |
| TOTAL | 2 565 |

Les acquisitions portent principalement sur les process industriels et les constructions existantes.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé des provisions sur les titres de POUJOLAT GmbH à hauteur de 375 milliers d'Euros et sur les titres de POUJOLAT BACA à hauteur de 111 milliers d'Euros.

L'actif net circulant ressort à 73 316 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 70 261 milliers d'Euros au 31 mars 2016. Les stocks nets passent globalement de 21 341 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 19 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 17 749 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 19 454 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Les autres créances passent de 18 745 milliers d'Euros au 31 mars 2016 à 21 557 milliers d'Euros au 31 mars 2017.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 71 844 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 69 833 milliers d'Euros au 31 mars 2016, et représentent 50 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 51 886 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 54 604 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Les autres dettes ressortent à 20 878 milliers d'Euros au 31 mars 2017 contre 19 488 milliers d'Euros au 31 mars 2016.

Le total des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 22 465 milliers d'Euros soit 31 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe POUJOLAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité.

L'aventure POUJOLAT s'est construite autour de valeurs humaines, simples et essentielles : créer, construire, développer, partager.

L'entreprise se construit sur le long terme ; ses collaborateurs souscrivent à une aventure collective qui a un sens. Le résultat participe à l'amélioration des connaissances, des conditions de travail et de la qualité de vie, avec pour objectif de favoriser l'épanouissement professionnel.

Le respect, l'implication, la solidarité, l'équilibre des relations, la transparence, l'ancrage territorial font partie intégrante de l'ADN de POUJOLAT.

Le groupe POUJOLAT a remporté le Trophée « ETI responsable » lors de la 2^e édition en 2014 des Trophées Défis RSE pour sa démarche RSE cohérente et intégrée au développement de l'entreprise.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOLAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ». Il est rappelé que la Société est soumise à l'établissement de ce rapport car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'Euros et son effectif dépasse 500 personnes. Il s'agit de la première année où ce rapport donne lieu à un avis motivé.

Les informations fournies portent sur la Société elle-même ainsi que l'ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé. Il est précisé que les informations relatives aux sociétés entrant dans le périmètre en cours d'exercice ne sont pas diffusées la première année d'intégration.

Le périmètre de consolidation des indicateurs varie selon les informations considérées.

- Concernant les indicateurs d'effectifs et de charges de personnel, le taux de couverture est de 100 % du périmètre des filiales consolidées, exceptée la société danoise DST intégrée dans le Groupe en cours d'exercice pour laquelle les processus de collecte de données sont en cours d'élaboration. Cette société spécialisée dans la maintenance de cheminées industrielles emploie environ 13 personnes ce qui représente moins de 1 % de l'effectif global du Groupe.

Les autres indicateurs sociaux ne portent que sur les entreprises françaises, soit 79 % des effectifs du Groupe. En moyenne, le taux de couverture du pilier social est de 87 %.

- Le reporting environnemental porte sur l'ensemble du périmètre hormis notre filiale chinoise ce qui correspond à un taux de couverture de 99,93 % des effectifs du Groupe. Si toutefois ce taux de couverture n'est pas respecté pour certaines données, la modification sera apportée dans le texte s'y rapportant.

Les activités des entreprises du Groupe étant différentes selon les branches (Conduits de cheminées, Cheminées industrielles et Bois énergie), le reporting a été construit afin de pouvoir distinguer les différents résultats environnementaux ou encore sécurité par branche.

Globalement le taux de couverture environnement est de 99,2 % exceptions faites de la filiale chinoise et de BF70 ponctuellement.

- Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du Groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe et particulièrement par POUJOULAT SA. Le taux de couverture s'élève à 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les filiales qui ont intégré le Groupe au cours de l'exercice ont communiqué les informations relatives à la RSE mais les données comparatives n'ont pas été reprises.

Le processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales a été initialisé avec la formalisation d'un fichier qui permet de collecter les données sécurité et environnement. Chacune des filiales (à l'exception de la filiale chinoise) renseigne ce tableau qui est par la suite compilé pour générer les résultats transmis dans ce présent rapport. Ainsi, selon le cas, les données sur lesquelles nous avons déjà communiquées sont mises à jour et nous y avons ajouté les données des filiales. À terme, les résultats transmis ne comporteront plus de spécificités. À titre d'exemple, en France, l'assurance maladie mène des enquêtes qui peuvent conclure au refus de prise en charge d'un accident de travail. Ainsi, dans cet exemple, les reporting sécurité n'évoqueront plus cette spécificité de refus.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français.

Le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012 ainsi que sur les nouvelles informations introduites par le décret 2016-1138 du 19 août 2016 concernant l'économie circulaire et le changement climatique.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité,

Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe. Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité et d'un avis motivé par un organisme tiers indépendant, annexés au présent rapport.

A. INFORMATIONS SOCIALES

(1) Emploi

a. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du Groupe au 31 mars 2017 s'élèvent à 1 374 personnes contre 1416 personnes au 31/03/2016 et 1 393 personnes au 31/03/2015.

La répartition par sexe des CDI, CDD au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

| Au 31/03/2017 | Hommes | Femmes | TOTAL |
|---------------|--------|--------|-------|
| FRANCE | 865 | 223 | 1088 |
| ROYAUME-UNI | 22 | 7 | 29 |
| POLOGNE | 53 | 8 | 61 |
| BELGIQUE | 17 | 9 | 26 |
| HOLLANDE | 7 | 0 | 7 |
| ALLEMAGNE | 36 | 5 | 41 |
| TURQUIE | 3 | 2 | 5 |
| DANEMARK | 82 | 2 | 84 |
| SUISSE | 28 | 4 | 32 |
| CHINE | 0 | 1 | 1 |

| Au 31/03/2016 | Hommes | Femmes | TOTAL |
|---------------|--------|--------|-------|
| FRANCE | 902 | 235 | 1 137 |
| ROYAUME-UNI | 22 | 8 | 30 |
| POLOGNE | 44 | 7 | 51 |
| BELGIQUE | 18 | 8 | 26 |
| HOLLANDE | 6 | 0 | 6 |
| ALLEMAGNE | 35 | 6 | 41 |
| TURQUIE | 3 | 2 | 5 |
| DANEMARK | 87 | 2 | 89 |
| SUISSE | 26 | 3 | 29 |
| CHINE | 1 | 1 | 2 |

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

| Au 31/03/2017 | < 25 ans | 26 à 29 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 à 59 ans | > 60 ans | Total CDI + CDD |
|---------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|-----------------|
| FRANCE | 53 | 74 | 289 | 348 | 296 | 28 | 1088 |
| ROYAUME-UNI | 3 | 5 | 5 | 7 | 8 | 1 | 29 |
| POLOGNE | 7 | 7 | 16 | 23 | 5 | 3 | 61 |
| BELGIQUE | 0 | 4 | 9 | 8 | 4 | 1 | 26 |
| HOLLANDE | 0 | 0 | 0 | 5 | 2 | 0 | 7 |
| ALLEMAGNE | 5 | 1 | 5 | 10 | 18 | 2 | 41 |
| TURQUIE | 0 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| DANEMARK | 11 | 5 | 23 | 15 | 21 | 9 | 84 |
| SUISSE | 4 | 1 | 6 | 13 | 8 | 0 | 32 |
| CHINE | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |

| Au 31/03/2016 | < 25 ans | 26 à 29 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 à 59 ans | > 60 ans | Total CDI + CDD |
|---------------|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|-----------------|
| FRANCE | 77 | 86 | 306 | 373 | 271 | 24 | 1137 |
| ROYAUME-UNI | 4 | 5 | 5 | 8 | 7 | 1 | 30 |
| POLOGNE | 1 | 4 | 16 | 21 | 5 | 4 | 51 |
| BELGIQUE | 1 | 4 | 11 | 5 | 5 | 0 | 26 |
| HOLLANDE | 0 | 0 | 1 | 3 | 2 | 0 | 6 |
| ALLEMAGNE | 3 | 2 | 5 | 13 | 15 | 3 | 41 |
| TURQUIE | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 5 |
| DANEMARK | 13 | 6 | 24 | 19 | 21 | 6 | 89 |
| SUISSE | 2 | 0 | 4 | 15 | 7 | 1 | 29 |
| CHINE | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 |

b. Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes.

Concernant les mouvements de personnel au Danemark, la réglementation locale permet d'ajuster les effectifs CDI aux variations d'activité selon le modèle économique de la « flexisécurité ». La plupart des salariés qui ont quitté l'entreprise à l'été 2016 ont été réengagés au 1^{er} semestre 2017 pour répondre au redémarrage de l'activité.

| | Au 31/03/2017 | | | Au 31/03/2016 | | |
|-------------|---------------|-------------|-------|---------------|-------------|-------|
| | Entrées CDI | Entrées CDD | Total | Entrées CDI | Entrées CDD | TOTAL |
| FRANCE | 26 | 152 | 178 | 15 | 206 | 221 |
| ROYAUME-UNI | 2 | 0 | 2 | 3 | 0 | 3 |
| POLOGNE | 0 | 24 | 24 | 2 | 0 | 2 |
| BELGIQUE | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| HOLLANDE | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| ALLEMAGNE | 6 | 2 | 8 | 9 | 0 | 9 |
| TURQUIE | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| DANEMARK | 28 | 7 | 35 | 14 | 20 | 34 |
| SUISSE | 5 | 3 | 8 | 2 | 0 | 2 |
| CHINE | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |

Les départs pour cause de licenciement ou démission au cours de l'exercice ne concernent que les salariés en CDI à compter de l'exercice 2016-2017. En effet les contrats en CDD ont par nature un terme déterminé par avance.

Les chiffres sont les suivants :

| | Au 31/03/2017 | Au 31/03/2016 |
|-------------|---------------|---------------|
| FRANCE | 36 | 33* |
| ROYAUME-UNI | 1 | 3 |
| POLOGNE | 3 | 4 |
| BELGIQUE | 3 | 1 |
| HOLLANDE | 0 | 0 |
| ALLEMAGNE | 4 | 13 |
| TURQUIE | 1 | 2 |
| DANEMARK | 32 | 13 |
| SUISSE | 3 | 0 |
| CHINE | 0 | 0 |

(*) dont 1 salarié en CDD

c. Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

| (En milliers d'Euros) | Exercice 2016-2017 | Exercice 2015-2016 |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Traitements et salaires | 46 236 | 46 245 |
| Charges sociales | 15 325 | 15 438 |
| Intérimaires | 2 821 | 2 268 |
| Participations | 80 | 62 |
| Total | 64 462 | 64 013 |

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux. Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Et, 94 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

(2) Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles ; production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients.

Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaille selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

À l'étranger, les horaires sont aussi organisés pour répondre aux besoins de l'activité. Les heures effectuées en plus sont compensées par des repos en période de moindre activité.

(3) Relations sociales

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

a. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différentes instances (comité d'entreprise, délégués du personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux.

Sur les 9 sociétés françaises du Groupe, 6 sont dotées de représentants du personnel (sans changement par rapport à 2015) qui se sont réunis en moyenne 33 fois en 2016 contre 27 fois en 2015.

Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés du Groupe. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise.

En 2016, la Direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 198 réunions (réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, du CHSCT et des organisations syndicales), pour 166 en 2015 et 147 en 2014. 70 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe, contre 71 en 2015 et 67 en 2014.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2016 aux Comités d'entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 769 milliers d'Euros contre 762 milliers d'Euros en 2015 et 775 milliers d'Euros en 2014.

Le Comité d'Entreprise de POUJOLAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

b. Le bilan des accords collectifs

Pour l'année 2014, 4 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 7 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 6 accords en lien avec des thématiques multiples (accord génération, égalité H/F...).

En ce qui concerne 2015, 5 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 3 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 3 accords en lien avec des thématiques multiples (accord égalité H/F, élections...).

En 2016, 15 accords ont été signés, 7 en lien avec l'épargne salariale (intéressement, participation, PERCO), 4 sur le temps de travail, 3 sur les négociations annuelles ou politique de rémunération et 1 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

(4) Santé, sécurité et prévention

Au regard du suivi appliqué dans les différentes entités du Groupe, le taux de couverture des informations santé, sécurité et prévention est de 95 %.

a. Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations du groupe POUJOLAT.

Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration, le cas échéant, avec les CHSCT.

Compte tenu des effectifs par site, il existe 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les missions des services sécurité sont :

- D'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés ;
- D'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail ;
- De suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non ;
- D'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent ;
- De mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente ;
- De veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail.

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA sont les suivantes :

| POUJOLAT SA | 2016 | 2015 |
|-------------------------------------|-------|------|
| Accidents du Travail déclarés | 14 | 19 |
| AT refusés par l'assurance maladie | 12 | 3 |
| AT avec arrêt de travail | 12 | 16 |
| Nombre de jours d'arrêt | 437 | 259 |
| Maladies professionnelles déclarées | 10 | 19 |
| Maladies professionnelles reconnues | 5 | 8 |
| Taux de fréquence | 11,84 | 12,6 |
| Taux de gravité | 0,43 | 0,23 |

Les statistiques sécurité de POUJOLAT SA et des filiales sont les suivantes :

| Branches | Sociétés | Accident du travail | Dont accident du travail avec arrêt | Nombre de jours d'arrêt | Taux de fréquence | Taux de gravité |
|-------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------|
| Conduits de Cheminées | POUJOLAT S.A. | 14 | 12 | 437 | 11,84 | 0,43 |
| | S.A.S. TOLERIE FORÉZIENNE | 3 | 3 | 38 | 21,68 | 0,27 |
| | S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 3 | 3 | 214 | 31,47 | 2,25 |
| | S.A. POUJOLAT BELUX | 1 | 1 | 4 | 19,43 | 0,08 |
| | POUJOLAT BV | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| | POUJOLAT Sp. z o.o. | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| | POUJOLAT UK Ltd | 1 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| | POUJOLAT BACA | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| | POUJOLAT GmbH | 2 | 2 | 17 | 82,38 | 0,70 |
| | CHIME-FLEX | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| TECHNI-FLEX | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 | |
| TOTAUX | | 24 | 21 | 710 | 13,49 | 0,46 |
| Cheminées Industrielles | S.A.S. BEIRENS | 13 | 10 | 183 | 30,20 | 0,55 |
| | S.A.S. MCC21 FRANCE | 4 | 4 | 43 | 143,97 | 1,55 |
| | VL STAAL a/s | 9 | 9 | 160 | 55,97 | 1,00 |
| TOTAUX | | 26 | 23 | 386 | 44,26 | 0,74 |
| Combustible Bois | S.A.S. EURO ÉNERGIES | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| | S.A.S. BOIS-FACTORY 36 | 7 | 6 | 223 | 117,42 | 4,36 |
| | S.A.S. BOIS-FACTORY 42 | 2 | 2 | 30 | 75,29 | 1,13 |
| | S.A.S. BOIS-FACTORY 70 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | | 9 | 8 | 253 | 67,09 | 2,12 |

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, chez POUJOLAT SA, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- Savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- Chargé d'évacuation,
- Le risque ATEX (Atmosphère Explosive).

Sur l'exercice 2016-2017, la majorité des sociétés du Groupe a dispensé des formations sécurité (les entreprises concernées représentent 96,7 % des effectifs) : habilitations électriques, sauveteurs secouristes du travail, sensibilisation à la sécurité, équipiers de premières interventions etc.

Une majorité des sites a structuré un suivi sécurité (72 % des sites du Groupe). Le suivi est lié à la surveillance des équipements et des personnes. 80 % des entreprises du Groupe contrôlent leurs installations électriques, ce qui constitue l'une des premières actions préventives à mener en sécurité incendie.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- La prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- La prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- L'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

En novembre 2016, POUJOLAT SA a été intégré par la caisse d'assurance maladie à un projet de prévention des troubles musculosquelettiques. Cette démarche a pour vocation de faire diminuer les maladies professionnelles et les accidents liés aux douleurs (qui devient la première cause des accidents dans les entreprises qui ont un suivi sécurité). Les coupures sont à ce jour la première cause pour les accidents bénins (appelés aussi « premiers soins »). POUJOLAT SA va au-delà de la réglementation et compte dans son effectif 2 Infirmières Diplômées d'État qui travaillent aussi bien sur les obligations légales que sur la prévention. Pour renforcer notre capacité à agir l'une des deux infirmières de POUJOLAT SA a obtenu en 2016 un Diplôme Universitaire Inter-entreprise de Santé au Travail centré sur les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs.

b. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours des 3 derniers exercices, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

(5) Formation

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du travail.

a. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec son travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés Français du Groupe concernent :

- La prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST...),
- Le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- Les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- Les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- La connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques).

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à :

- 833 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, soit une augmentation de 30 %,
- 640 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2015 au 31/12/2015,
- 943 milliers d'Euros au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014,

Ces dépenses étaient très largement supérieures aux obligations (environ 3 fois supérieures au minimum légal) jusqu'à la réforme intervenue en 2015. Malgré la réforme n'imposant plus de dépense minimum, le Groupe a continué à investir massivement dans la formation de ses collaborateurs.

Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

b. Le nombre total d'heures de formation

| | Ouvriers | ETAM | Cadres | 2016* Total | 2015* Total | 2014* Total |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| POUJOLAT SA | 3 692 | 3 553 | 2 912 | 10 157 | 9 483 | 14 815 |
| WESTAFLEX BÂTIMENT | 558 | 693 | 260 | 1 511 | 1 440 | 1 592 |
| TÔLERIE FORÉZIENNE | 1 605 | 105 | 75 | 1 785 | 1 829 | 1 302 |
| BEIRENS | 2 363 | 262 | 380 | 3 005 | 793 | 665 |
| MCC2I | 150 | 275 | 0 | 426 | 203 | 364 |
| EURO ÉNERGIES | 0 | 275 | 249 | 524 | 297 | 117 |
| BOIS-FACTORY 36 | 117 | 41 | 14 | 172 | 81 | 136 |
| BOIS-FACTORY 42 | 130 | 20 | 0 | 150 | 42 | 109 |
| BOIS-FACTORY 70 | | | | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 8 616 | 5 225 | 3 890 | 17 730 | 14 168 | 19 100 |
| Soit environ | | | | 11 ETP | 8,9 ETP | 12 ETP |

(*) 01/01 au 31/12

(6) Égalité de traitement

En matière de relations sociales, seules les entreprises françaises du Groupe sont concernées par cet indicateur car les réglementations diffèrent significativement en fonction des pays. Cela représente 79 % de l'effectif du groupe POUJOLAT.

a. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation, ...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ».

À titre d'exemple, au sein de POUJOLAT SA et de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS, les formations nécessitant des nuitées extérieures sont limitées au maximum. TÔLERIE FORÉZIENNE SAS limite également la planification des réunions en dehors des horaires « habituels de travail ». Les deux structures prévoient également des entretiens au retour des congés familiaux (maternité, parental, ...).

De nouveaux accords doivent être négociés au cours de l'année 2017.

b. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

À titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnes de cette structure sont régulièrement employées dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

De même des travaux sont régulièrement effectués dans les bâtiments du Groupe afin de les rendre conformes à l'accueil des personnes handicapées.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 % en 2016. Aucune contribution n'a donc dû être versée à l'AGEFIPH en 2016, contre 3882 Euros versé en 2015 et 762 Euros en 2014.

Pour une obligation globale d'emploi de 60 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 83,5 unités travailleurs handicapés et 11,9 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté.

c. La politique de lutte contre les discriminations

La direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (ou dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis. Elle est utilisée pour les recrutements d'agents de production et de préparateurs de commandes au sein de POUJOULAT SA et BEIRENS SAS. En 2015, 40 personnes ont été recrutées par ce moyen. En 2016, compte tenu du faible nombre de recrutements nécessaires dans ces métiers, nous n'avons pas eu recours à cette méthode pour POUJOULAT SA. Pour POUJOULAT SA, un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016. Un nouvel accord sera négocié en 2017.

Il en va de même pour TÔLERIE FORÉZIENNE SAS qui a mis en place un plan d'actions relatif au contrat de génération le 28/02/2014.

BEIRENS SAS a mis en place un accord relatif au contrat de génération le 01/08/2014 et WESTAFLEX BÂTIMENT SAS, le 21/03/2014.

B. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

(1) Politique générale en matière environnementale

a. L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production. Le groupe POUJOULAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs demeurent les suivants :

- Diminuer la part des déchets non valorisés,
- Diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,

- Être en conformité permanente avec la réglementation,
- Assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- Optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- Participer au développement des énergies renouvelables.

Parmi les sites de production dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001, 6 sont déjà certifiés, à ce jour, selon ce référentiel dont le siège social. Les sites certifiés représentent 70 % de l'effectif des sites de fabrication.

La démarche environnementale consiste à :

- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol – de l'eau – de l'air – du bruit et des déchets.
- Identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation. Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

Les principaux aspects environnementaux sont liés à la consommation énergétique (électricité et gaz) ainsi que la consommation d'eau. Aucun aspect environnemental significatif n'est lié à une situation accidentelle.

b. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation sont passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation. Des documents pédagogiques sur le tri des déchets et le bon usage des équipements sont également distribués.

Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- Connaissance de la démarche QSE pour les techniciens et cadres,
- Sensibilisation à la gestion des déchets pour le personnel de production et logistique,
- Plan de Prévention et Permis de Feu pour les services concernés par l'accueil d'entreprises extérieures et des travaux internes (maintenance, méthodes, QSE, services généraux, R&D et informatique),
- Le risque d'épandage de produits chimiques pour le personnel logistique qui réceptionne de tels produits, les caristes qui circulent dans l'entreprise et les managers de proximité qui manipulent ces produits.

c. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre humain - technique et organisationnel.

Des moyens humains sont en place pour permettre d'assurer l'animation et le suivi des actions de prévention des risques :

- Un service QSE est en place dans 70 % des sites de production ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production,
- Des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- Des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- Détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- Dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- Système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- Robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs,
- Système de désenfumage,
- Système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie,
- Système d'alarme.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- Filtres ou électrofiltres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- Séparateurs d'hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales,
- Rétections pour les produits chimiques,
- Bac à graisse pour retenir les graisses issues des restaurants d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- Disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- La maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- L'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- La surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- L'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

(2) Pollution

a. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone selon la méthode de l'ADEME pour prioriser des actions de réduction. Ce bilan a été initialisé avec le soutien d'un cabinet extérieur dans un premier temps. Nous sommes désormais autonomes. A ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau de POUJOLAT SA. Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO. Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOLAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des ICPE soumises à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des ICPE soumises à déclaration,

POUJOLAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

b. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, POUJOLAT SA est la seule société concernée par les mesures de bruit dans l'environnement. Ces dernières sont réalisées tous les 3 ans

ou lors d'un changement notable, par un organisme agréé. Ainsi, les dernières mesures ont été réalisées en octobre 2015 suite à l'ouverture de notre atelier de peinture poudre ; elles sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 :

| (Niveau sonore limite admissible en dB) | Exercice 2015/2016 | |
|--|---|---|
| | Jour de 7 à 22h sauf dim. et jours fériés | Nuit de 22 à 7h dont dim. et jours fériés |
| Limites de propriété : | | |
| • Façades Nord et Ouest | 51 | 48 |
| • Façade Sud | 55 | 52 |
| • Façade Est | 70 | 67 |

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

(3) Économie circulaire

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

a. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOULAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné.

Chaque année des actions sont engagées pour réduire la masse ou mieux orienter un déchet. Cette année nous n'avons pas engagé d'action de fond mais néanmoins nous avons tout de même réduit de 10 % la masse globale des déchets générés sur le site du siège social.

Ci-dessous, la répartition des déchets de POUJOULAT SA dont le total baisse de 10 % :

| (En tonnes) | Exercice 2016/2017 | | | | TOTAL |
|---------------|--------------------|---------|---------|---------|----------------|
| | Trim. 1 | Trim. 2 | Trim. 3 | Trim. 4 | |
| Papier | 3,5 | 3 | 2,5 | 5,5 | 14,5 |
| Plastique | 6 | 7,5 | 13 | 3 | 29,5 |
| Carton | 40 | 40 | 52 | 53 | 185 |
| DND | 20 | 29 | 12 | 24 | 85 |
| DD solide | 21 | 9 | 13 | 18 | 61 |
| DD liquide | 71,5 | 35,5 | 45 | 67,5 | 219,5 |
| Métaux | 226 | 246 | 299 | 353 | 1 192 |
| TOTAUX | | | | | 1 786,5 |

| (En tonnes) | Exercice 2015/2016 | | | | TOTAL |
|---------------|--------------------|---------|---------|---------|-------------|
| | Trim. 1 | Trim. 2 | Trim. 3 | Trim. 4 | |
| Papier | 3 | 4 | 4 | 7 | 18 |
| Plastique | 8 | 5 | 11 | 5 | 29 |
| Carton | 49 | 46 | 62 | 48 | 205 |
| DND | 14 | 15 | 18 | 13 | 60 |
| DD solide | 12 | 17 | 16 | 19 | 64 |
| DD liquide | 31 | 90 | 67 | 57* | 245 |
| Métaux | 290 | 348 | 424,5 | 328 | 1 391 |
| TOTAUX | | | | | 2012 |

* La valeur mentionnée l'an passé de 77 tonnes correspondait à une valeur dans notre reporting qui n'avait pas été mise à jour. Les valeurs réelles ne sont connues qu'après avoir reçu les factures de notre prestataire. En effet, nous diffusons en interne trimestriellement un tableau de bord environnemental et ainsi pour le dernier mois du trimestre nous calculons une moyenne. Cette valeur est alors corrigée le trimestre suivant. Pour ce déchet nous ne l'avons pas mise à jour.

Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois. 67 % des sites du groupe POUJOULAT ont structuré une gestion des déchets. Soit par des démarches volontaires comme pour la plupart des sites, soit par obligation réglementaire comme en Suisse où le tri est réalisé par le collecteur. Sur les données de l'exercice 2016-2017, 94,6 % des déchets sont recyclés sur la base d'un taux de couverture pour ces informations environnementales de 99,2 % des effectifs (hors filiale chinoise et BF70).

b. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

POUJOULAT sous-traite la restauration à un prestataire. Le suivi des statistiques des passages lui permet de minimiser le gaspillage. Pour les filiales, chaque salarié amène ou non son repas, il n'y a donc pas de gaspillage alimentaire.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

a. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux.

La consommation d'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOULAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litre / m² de surface dégraissée/ fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60 % de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m²/FR).

| (En L/m ² traité) | Trim. 1 | Trim. 2 | Trim. 3 | Trim. 4 |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Exercice 2015/2016 | 4,5 | 4,4 | 3,8 | 3,8 |
| Exercice 2016/2017 | 3,5 | 3,3 | 3,7 | 3,6 |

Le ratio de la « consommation spécifique » diminue de 15 % toujours à l'aide de l'ouverture d'une troisième ligne de dégraissage qui intègre les meilleures techniques disponibles.

b. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et l'inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépi.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables. Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la constitution d'un groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox chez POUJOLAT. Ce groupe est piloté par le chef de projet Efficacité Énergétique et réunit le Directeur de production, le service QSE, les responsables des secteurs de fabrication les plus consommateurs, le service méthodes et le service Recherche et Développement. Notre objectif de descendre sous 25 % dès l'exercice 2016-2017 a été respecté puisque nous avons atteint 23,9 % soit une amélioration de 2,5 points de notre résultat.

c. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT SA a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique au sein du Groupe. Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produit.

Dès à présent près de 100 000 m² de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO₂ sont ainsi évitées). Cinq chaufferies biomasse sont en fonctionnement au sein du Groupe.

En 2016 nous avons investi chez WESTAFLEX environ 200 milliers d'Euros pour :

- Réfection de la toiture par une nouvelle isolation et l'ajout de puits de lumière à hauteur de 70 % de l'investissement mentionné,
- Rénovation de la chaufferie par le remplacement des deux chaudières de 200 kW et 500 kW pour le complément de l'investissement cité.

À titre d'exemple, les tableaux ci-dessous expriment la consommation électrique de POUJOLAT sur les deux derniers exercices.

Les valeurs sont nettement en dessous de celles communiquées l'an passé car nous y avons détecté une erreur. En effet les valeurs correspondaient à une somme des sommes cumulées. Les valeurs pour l'exercice 2015-2016 ont été corrigées.

| (En MW/h) | Trim. 1 | Trim. 2 | Trim. 3 | Trim. 4 | TOTAL |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Exercice 2015/2016 | 1 103 | 1 245 | 1 420 | 1 241 | 5 009 |
| Exercice 2016/2017 | 1 041 | 1 070 | 1 207 | 1 303 | 4 621 |

Nous pouvons constater que la consommation globale en électricité s'est stabilisée malgré l'ouverture d'une nouvelle ligne de peinture.

| (En KWh / pièce fabriquée) | Trim. 1 | Trim. 2 | Trim. 3 | Trim. 4 |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Exercice 2015/2016 | 2,1 | 1,5 | 1,5 | 1,4 |
| Exercice 2016/2017 | 1,21 | 1,14 | 1,21 | 1,33 |

Entre l'exercice 2015-2016 et l'exercice 2016-2017, la consommation en KWh par pièce fabriquée a diminué de 25 %.

(4) Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit. Conformément à la réglementation, POUJOLAT a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

Les émissions sont en baisse de 11,5 % par rapport à 2012. L'une des principales raisons de cette baisse est la construction d'une chaufferie biomasse pour la production de chaleur pour le chauffage et le séchage des cheminées.

| (En t eq CO2) | Exercice 2015/16 | Exercice 2014/15 | Année 2013 | Année 2012 |
|---|---------------------|---------------------|---------------|---------------|
| Émissions directes de GES : | | | | |
| • Sources fixes de combustion | 1 633 | 1 457 | 1 618 | 1 878 |
| • Sources mobiles à moteur thermique | - | - | - | - |
| • Procédés hors énergie | - | - | - | - |
| • Émissions directes fugitives | - | - | - | - |
| Émissions issues de la biomasse | | | | |
| | - | - | - | - |
| Total (I) | 1 633 | 1 457 | 1 618 | 1 878 |
| Émissions indirectes associées à l'énergie | | | | |
| • Consommation d'électricité | 290 | 301 | 320* | 295 |
| • Consommation de vapeur, chaleur ou froid | - | - | - | - |
| Total (II) | 290 | 301 | 320* | 295 |
| TOTAL (I) + (II) | 1 923 | 1 758 | 1 938 | 2 173 |

* La valeur de consommation électrique mentionnée l'an passé était 295. Il s'agissait d'une erreur de transcription.

POUJOLAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration.

Les valeurs du tableau ci-dessus ont été calculées en utilisant les facteurs d'émission en vigueur au moment de l'étude.

Le périmètre d'étude du bilan GES sera prochainement élargi pour prendre en compte les postes les plus significatifs de l'activité de POUJOLAT SA, à savoir les postes « Intrants » et « Fret ».

Ce bilan carbone est réalisé par POUJOLAT selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone). Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. A ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2016-2017 ne sont pas encore disponibles.

(5) Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOLAT est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre.

Le site de POUJOLAT a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande partie de cette surface est occupée par un étang, des pelouses et un bosquet.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOLAT participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». Son objectif est de planter 1 000 000 arbres à l'horizon 2017.

C. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(1) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOLAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi se développer et investir avec confiance.

a. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOLAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les élus et les différentes organisations locales.

En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

L'insertion des jeunes est également une priorité, elle se matérialise par le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle mais également en ouvrant nos entreprises aux visites d'écoles.

b. Sur les populations riveraines ou locales

POUJOLAT SA emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin niortais. La Société représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute.

Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et arborent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79)

sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m² de bâtiments, une nouvelle chaîne de peinture à haute efficacité énergétique...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard Stamm depuis 13 ans. En 2016, le bateau Cheminées POUJOLAT a participé au Tour de France à la Voile. Sur les différentes étapes du Tour de France, des salariés du Groupe avec leurs familles ont été accueillis au mois de juillet pour vivre cet événement populaire.

(2) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

a. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général, professionnel et supérieur par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOLAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC.

Des partenariats de long terme sont notamment développés avec les universités de Poitiers, de la Rochelle et d'Epinal. Le groupe POUJOLAT a poursuivi son effort de formation de jeunes en accueillant plus de 100 personnes en 2016 en stages et alternance (tous dispositifs confondus).

Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

POUJOLAT SA a participé à la semaine « école-entreprise » en intervenant auprès d'étudiants de 1^{re} pour leur présenter les métiers de l'entreprise.

BEIRENS SAS a développé un partenariat avec le collège des Sablons de Buzançais afin de faire connaître les métiers de l'industrie et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS a des partenariats avec des écoles en matière de recherche et innovation dans le domaine du design.

b. Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat culturel, humanitaire et le sponsoring sportif depuis plus de 20 ans. Plus de 12 projets de mécénat et de sponsoring sont

soutenus avec un budget significatif. Environ 600 000 Euros sont consacrés à ces partenariats.

La politique de mécénat du Groupe POUJOLAT s'inscrit également dans la durée afin de donner de la visibilité au club et au sportif.

Le Groupe soutient différents clubs sportifs particulièrement engagés dans la formation des jeunes :

- Chamois Niortais Football Club, depuis plus de 10 ans,
- Volley-Ball Pexinois Niort, depuis 4 ans,
- Avenir Cyclo Chauraisien depuis 2015,
- EFCVO (Athlétisme), depuis 8 ans, qui compte plus de 1 000 licenciés et 4 titres de Champion de France consécutifs depuis 2012.

Le Groupe soutient également des jeunes sportifs de haut niveau pour leur permettre de pratiquer leur sport et continuer d'évoluer au plus haut niveau national, européen ou mondial avec des valeurs d'exemplarité et d'implication partagées par l'Entreprise :

- Lucie Auffret depuis 8 ans, marche athlétique, membre de l'Équipe de France,
- Laura Phily depuis 9 ans, ski nautique, championne de France espoir en figures,
- Baptiste Masotti, depuis 2016, squash, dans le top 100 mondial,
- Jérôme Grosset-Janin, depuis 13 ans, rallycross, vice-champion d'Europe 2015,
- Bernard Stamm, depuis 2003, voile, 3 tours du monde victorieux dont la Barcelona World Race en 2015.

La politique de mécénat culturel et humain s'inscrit également dans une logique de long terme avec des valeurs qui correspondent à la culture de l'Entreprise.

POUJOLAT SA est aussi partenaire du festival de peinture de Magné (79) depuis 2004. Depuis 2012, l'entreprise a également soutenu Les Amis de l'Orgue Européen pour la restauration de l'Orgue de l'Abbaye de Celles-sur-Belle.

Depuis 2010, POUJOLAT SA soutient l'ONG « Planète Enfants ». En plus de dons financiers qui participent au fonctionnement de l'association, POUJOLAT SA soutient leur programme de réinsertion des femmes par le travail au Népal en s'engageant notamment à commander des sacs en toile chaque année qui sont ensuite offerts aux partenaires de l'Entreprise et aux salariés.

Depuis 2014, POUJOLAT SA est partenaire du fonds de dotation « Plantons pour l'avenir » dont l'objectif est de participer à la reforestation de parcelles en déshérence faute de moyens financiers. Depuis sa création, le fonds « Plantons pour l'avenir » a déjà permis de replanter 450 000 arbres et vise 1 000 000 de plants fin 2017.

(3) Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats de matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOLAT SA.

En 2016 POUJOLAT SA a formalisé un « livret fournisseurs » dans lequel nous avons intégré des critères sociaux et environnementaux. Nous avons initialisé sa diffusion de façon progressive auprès de quelques fournisseurs et nous l'avons partagé avec les filiales françaises pour structurer un échange constructif. Notre politique d'achat se veut durable et responsable. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le suremballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants...) sont européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont majoritairement locaux (France). Ce choix réduit considérablement non seulement le risque de travail illégal, mais aussi l'impact CO2 de notre activité. Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- Nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- Nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,
- Les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du Groupe.

4. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'Euros)

| Date d'échéance | 31-03-2017 | 31-03-2016 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Échues | 439 | 138 |
| Échéance < 30 jours | 6 592 | 5 019 |
| Échéance < 60 jours | 2 501 | 2 405 |
| Échéance < 90 jours | 88 | 70 |
| TOTAL | 9 620 | 7 632 |

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,40 % des achats éligibles, comme l'an passé. Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes se seraient élevées à 13 748 milliers d'Euros.

5. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2017 représentait 0,123 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2017.

6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 165 171 Euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

7. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de la Société. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2016-2017, ils s'élevaient à 1 008 milliers d'Euros.

8. PERSPECTIVES

Sur l'ensemble de l'exercice, nous prévoyons une croissance d'environ 7 % et une amélioration de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2017-2018 (1^{er} avril au 30 juin 2017) confirme cette hausse par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Nous commençons à mesurer l'amélioration de la conjoncture du bâtiment.

La situation devrait continuer à s'améliorer au cours de l'exercice. En effet, les ventes des promoteurs sont en croissance depuis fin 2015 et ont poursuivi leur hausse au 1^{er} trimestre 2017. La société POUJOLAT SA devrait en bénéficier dans les mois à venir sachant qu'il faut 12 mois entre la vente d'une maison et l'installation du conduit de cheminée. Nous anticipons donc un meilleur second semestre, sachant que celui-ci représente jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires annuel.

La concurrence est néanmoins très rude. Nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la productivité et la flexibilité.

C'est d'autant plus nécessaire que les matières premières connaissent une hausse sensible depuis octobre 2016. Nos effectifs devraient rester relativement stables ainsi que nos charges de structure. La croissance devrait ainsi profiter à la rentabilité.

La société POUJOLAT SA restera attentive à toute opportunité de croissance externe qui se présenterait dans les mois à venir.

9. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT SA renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement en France et à l'international. Au cours des 3 dernières années, POUJOLAT SA a renforcé sa présence au Bénélux, au Royaume Uni, en Suisse et en Pologne entre autres.

Privilégiant l'innovation permanente dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et du design, la société POUJOLAT SA prévoit une croissance de ses activités d'environ 7 %, une augmentation de sa rentabilité et de son cash-flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

La structure financière de POUJOLAT SA est très solide et s'est encore renforcée. L'endettement est en baisse au regard des fonds propres. Rappelons que la société POUJOLAT SA paie la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte et participe de ce fait à renforcer la trésorerie et donc le financement de ses partenaires.

10. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

| (En Euros) | Nombre de titres | Valeur nominale | Montant |
|---------------|------------------|-----------------|------------|
| À l'ouverture | 1 959 000 | 6,125 | 12 000 000 |
| Émis | | | |
| Remboursés | | | |
| À la clôture | 1 959 000 | 6,125 | 12 000 000 |

Début juin 2017, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 42 Euros contre 39 Euros au 31 mars 2017.

Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 34 Euros et 32 Euros.

Durant l'exercice 2016-2017, 18 662 titres ont été échangés à un cours moyen de 34,30 Euros.

À fin juin 2017, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée
par la SMFC (famille COIRIER)..... 47,3 %
Famille COIRIER (dont SMFC)..... 22,1 %
Public et établissements financiers (*)30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS est le 2^e actionnaire après la famille COIRIER et possède 8,02 % du capital de POUJOLAT.

() À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :*

- AMIRAL GESTION
- FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
- UNEXO
- ARKEA

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opération de vente ou d'achat de titres POUJOLAT par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC.

12. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

La Société n'a plus d'actions propres à son actif. L'AGO du 16 septembre 2016 a autorisé le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social. Le prix maximum d'achat est fixé à 50 Euros par action et le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 Euros.

Les motifs d'acquisition pouvant être les suivants :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune opération d'achat d'actions propres n'a été mise en œuvre.

13. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES EN TERMES D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

A. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (1^{re} résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)

- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (2^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2016 (3^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une Offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 Euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

B. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Néant

14. PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- Une délégation pour une période de dix-huit mois,
- Un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- Un prix maximum d'achat fixé à 50 Euros par action,
- Les motifs d'acquisition suivants :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre

ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Cette autorisation mettrait fin à celle donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 16 Septembre 2016 dans sa sixième résolution à titre ordinaire.

15. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- L'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent Code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- Le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,123 %, inférieure au seuil légal ;
- L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 16 Septembre 2016, soit, il y a moins de cinq ans ;
- L'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- La Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 16 Septembre 2016 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

Cette Disposition devra donc être réexaminée par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (en Euros)

| | |
|--|---------------------|
| Résultat bénéficiaire de l'exercice | 3 014 735,62 |
| Reprise du report à nouveau créateur antérieur | 4 629,84 |
| TOTAL | 3 019 365,46 |

Affectation proposée (en Euros)

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Dividendes | 783 600,00 |
| Autres réserves (*) | 2 230 000,00 |
| Solde au report à nouveau | 5 765,46 |
| TOTAL | 3 019 365,46 |

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,40 Euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2^o du C.G.I.) s'élèverait à 783 600 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 71 060 048 Euros.

Les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu sera appliqué.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

| Exercice clos le 31/03/2014 (15 mois) | Exercice clos le 31/03/2015 | Exercice clos le 31/03/2016 |
|--|--|--|
| <i>(En Euros)</i> | | |
| Dividendes distribués | | |
| 1 410 480 | 1 175 400 | 783 600 |
| Dividendes par action | | |
| 0,72 | 0,60 | 0,40 |
| Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %) | | |
| 1 410 480 | 1 175 400 | 783 600 |
| Dividendes distribués non éligibles | | |
| Néant | Néant | Néant |

17. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 24 Mars 2017.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 42 580 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 31 480 Euros dont 11 080 Euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

SMFC,

- Rémunération : 11 080 Euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 81 600 Euros
- Avantages en nature : 4 800 Euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 62 200 Euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 99 511 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 6 034 Euros

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial : 96 412 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 5 070 Euros

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 103 453 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 4 995 Euros

MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation : 97 964 Euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 Euros
- Avantages en nature : 3 714 Euros

20. CONVENTIONS VISÉES À L'ALINÉA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la Société SOPREG et la SAS BEIRENS :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société BEIRENS des prestations de services pour la période du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 12 000 Euros et aucun remboursement de frais.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE :

- Personne concernée : F. COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société TÔLERIE FORÉZIENNE des prestations de services pour la période

du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 6 000 Euros et aucun remboursement de frais.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. EURO ÉNERGIES :

- Personne concernée : F. COIRIER
 - Nature et objet : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société EURO ÉNERGIES des prestations de services pour la période du 01/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant hors taxes de 24 000 Euros, à laquelle somme s'ajoutent 785 Euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

21. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

SMFC,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Directeur général de la S.A.S. SOPREG
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
 - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
 - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
 - POUJOULAT S.A. (Belgique)
 - S.A.S. EURO ÉNERGIES
 - S.A.S. BEIRENS
 - POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur et représentant permanent de POUJOULAT S.A. (Belgique) dans POUJOULAT BELUX (Belgique)

- Administrateur unique de CHIME-FLEX (Suisse)
- Gérant de TECHNI-FLEX (Suisse)
- Président de POUJOLAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur délégué de POUJOLAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOLAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)
- Administrateur de DST (Danemark)

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOLAT S.A. dans POUJOLAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)
- Représentant légal de BAO ZHU LI (Chine)

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOLAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOLAT BELUX (Belgique)

MONSIEUR MICHEL VAN PRUYSSSEN,

- Membre du Directoire de POUJOLAT S.A.
- Directeur général de WESTAFLEX BÂTIMENT

22. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

23. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration :

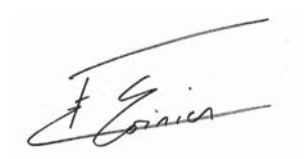
- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier Charrier, co-Commissaire aux Comptes suppléant

se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

24. MISE EN HARMONIE DES STATUTS

De nombreux textes ayant récemment modifié les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, il serait opportun de mettre en harmonie les statuts de la Société avec ces dernières dispositions.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.



Le Président du Directoire
Le 19 juin 2017

Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

| <i>(En Euros)</i> | 2012 (12 mois) | 2013/2014 (15 mois) | 2014/2015 (12 mois) | 2015/2016 (12 mois) | 2016/2017 (12 mois) |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE : | | | | | |
| Capital social | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 1 959 000 | 1 959 000 | 1 959 000 | 1 959 000 | 1 959 000 |
| 2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES : | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 127 430 356 | 162 209 642 | 111 985 011 | 106 747 859 | 103 747 323 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 11 386 032 | 14 549 550 | 7 781 178 | 8 532 237 | 7 118 179 |
| Impôts sur les bénéfices | 2 216 672 | 1 882 147 | (680 787) | (596 752) | (680 855) |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice y compris forfait social | 567 276 | 597 683 | - | - | 80 308 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 4 575 138 | 6 180 033 | 3 262 222 | 3 386 308 | 3 014 736 |
| Montant des bénéfices distribués | 1 234 170 | 1 410 480 | 1 175 400 | 783 600 | 783 600 |
| 3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION : | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions | 4,39 | 6,16 | 4,32 | 4,66 | 3,94 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 2,34 | 3,15 | 1,67 | 1,73 | 1,54 |
| Dividendes versés par action | 0,63 | 0,72 | 0,60 | 0,40 | 0,40 |
| 4 - PERSONNEL : | | | | | |
| Nombre de salariés | 741 | 763 | 749 | 728 | 680 |
| Montant de la masse salariale | 24 202 132 | 31 778 337 | 24 176 823 | 23 673 358 | 22 432 611 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.) | 9 357 278 | 12 346 856 | 9 844 793 | 9 630 448 | 9 275 727 |



Comptes consolidés du groupe POUJOLAT au 31 mars 2017

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Résultat consolidé (En milliers d'Euros) | Notes | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--|------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | IV | 206 171 | 193 751 |
| Production stockée | | (1 004) | 815 |
| Autres produits de l'activité | | - | - |
| Achats consommés | V | (129 021) | (116 091) |
| Charges de personnel | VI | (62 013) | (61 923) |
| Autres charges de l'activité | VII | (734) | (796) |
| Impôts et taxes | VIII | (3 396) | (4 037) |
| Dotations aux amortissements | IX | (7 888) | (8 533) |
| Dotations/reprises de provisions | X | 297 | (259) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT | | 2 412 | 2 927 |
| Autres produits et charges opérationnels | XI | (167) | (2) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | 2 245 | 2 925 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 114 | 247 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (1 135) | (1 384) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | XII | (1 021) | (1 137) |
| Autres produits et charges financiers | XIII | (327) | (473) |
| Impôts sur le résultat | XIV | (371) | (822) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | XV | - | - |
| RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | 527 | 493 |
| RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION | | - | - |
| RÉSULTAT NET | | 527 | 493 |
| PART DU GROUPE | | 609 | 770 |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES | XVI | (82) | (277) |
| Résultat net (part du Groupe) par action | | 0,31 Euro | 0,39 Euro |
| Résultat net dilué (part du Groupe) par action | | 0,31 Euro | 0,39 Euro |

C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--|----------------|-----------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION : | | |
| Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires) | 527 | 493 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | - | - |
| Amortissements et provisions | 8 448 | 8 702 |
| Plus et moins values de cession | (20) | (92) |
| Impôts différés | (385) | (546) |
| Autres | (65) | (80) |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 8 505 | 8 477 |
| Variation des stocks | 4 681 | 8 305 |
| Variation des créances | (3 460) | 9 121 |
| Variation des dettes | 4 652 | (1 507) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'EXPLOITATION | 14 378 | 24 396 |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS : | | |
| Acquisition d'immobilisations | | |
| • Immobilisations incorporelles | (492) | (567) |
| • Immobilisations corporelles | (3 353) | (4 987) |
| • Autres | 15 | 204 |
| Produits de cession des actifs immobilisés | 153 | 242 |
| Variation des créances et dettes sur immobilisations | (107) | 417 |
| Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise | (486) | (1 937) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | (4 270) | (6 628) |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT : | | |
| Souscriptions d'emprunts | 4 515 | 5 760 |
| Remboursements d'emprunts | (9 144) | (9 260) |
| Augmentation des capitaux propres | - | - |
| Actions propres | - | - |
| Variation des autres dettes financières | (1 371) | (1 106) |
| Dividendes versés aux actionnaires | (788) | (1 175) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT | (6 788) | (5 781) |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE | 3 320 | 11 987 |
| TRÉSORERIE À L'OUVERTURE | (6 306) | (18 293) |
| TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | (2 986) | (6 306) |

D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (En milliers d'Euros) | Capital | Titres d'auto-contrôle | Réserves et résultats consolidés | Réserves de conversion | Total part du Groupe | Intérêts minoritaires | TOTAL |
|--|---------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015 | 12 000 | - | 70 530 | 150 | 82 680 | 30 | 82 710 |
| Distribution de dividendes | - | - | (1 175) | - | (1 175) | (1) | (1 176) |
| Réserves de conversion | - | - | - | (70) | (70) | (16) | (87) |
| Résultat consolidé de l'exercice 2015/2016 | - | - | 770 | - | 770 | (277) | 493 |
| Variation de périmètre | - | - | (4) | - | (4) | 4 | - |
| Écarts actuariels | - | - | (236) | - | (236) | (1) | (237) |
| Autres variations | - | - | 18 | - | 18 | (1) | 17 |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2016 | 12 000 | - | 69 902 | 80 | 81 982 | (263) | 81 719 |
| Distribution de dividendes | - | - | (784) | - | (784) | (5) | (789) |
| Réserves de conversion | - | - | - | 42 | 42 | 23 | 65 |
| Résultat consolidé de l'exercice 2016/2017 | - | - | 609 | - | 609 | (82) | 527 |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - | - | - |
| Écarts actuariels | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres variations | - | - | - | - | - | - | - |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2017 | 12 000 | - | 69 727 | 122 | 81 849 | (327) | 81 522 |

E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| RÉSULTAT NET | 527 | 493 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat : | | |
| Gains et pertes actuariels | - | (394) |
| Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat | - | 129 |
| TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT | - | (265) |
| Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat : | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - |
| Couverture des flux de trésorerie | - | - |
| Écart de conversion | 65 | (87) |
| Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat | - | - |
| TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT | 65 | (87) |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS | 65 | (352) |
| RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE | 592 | 141 |
| Part du Groupe | 652 | 443 |
| Intérêts minoritaires | (60) | (302) |

F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2017

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société applique les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2017 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 mars 2016 sont présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- Le résultat consolidé sur la performance financière,
- Le bilan consolidé sur la situation financière,
- Le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- L'état du résultat global,
- Ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 19 juin 2017.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2017, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts et conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations, notamment au titre de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires directement tirés des contrats avec les clients » et de la norme IFRS 16 « Contrats

de location ». À ce stade de l'analyse, il semble que nous ne devrions pas avoir d'impact significatif sur la présentation de nos comptes.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en Euros arrondis au millier d'Euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance

relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- Pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- Pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- Pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2017.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en Euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en Euros, selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en Euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en Euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction,
- Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

La norme applicable est l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré

d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(7) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et l'éventuel profit ou perte qui en découle doivent être comptabilisés en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- La vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- La comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé

représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(8) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|-----------------|------------|
| Brevets..... | 5 ans |
| Logiciels | 1 à 10 ans |

(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière.

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (15) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Constructions – Gros œuvre..... | 40 à 50 ans |
| Constructions – Installations générales..... | 10 à 15 ans |
| Matériels et outillages | 3 à 15 ans |
| Agencements et aménagements..... | 5 à 20 ans |
| Matériels informatiques | 3 à 10 ans |
| Matériels de transport..... | 3 à 15 ans |
| Mobiliers et matériels de bureau | 10 à 12 ans |

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(10) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions.

(11) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(12) ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

(13) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(14) CONTRATS DE FABRICATION

La norme applicable est l'IAS 11 « Contrats de construction ».

En présence d'un contrat de fabrication, lorsque les produits peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

(15) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (19) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- Flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- Existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées. La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(16) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(17) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- Soit commencé à exécuter le plan,
- Soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(18) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(19) IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Les règles concernant l'impôt ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Quelle que soit leur date d'échéance, de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(20) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés.

Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe, les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (CLASSEMENT PAR HISTORIQUE)

(1) PÉRIMÈTRE

| Sociétés | % Pays | % contrôle | Méthode de intérêts | consolidation |
|---------------------------|-------------|---------------|------------------------|---------------------|
| POUJOLAT S.A. | France | 100,00 % | 100,00 % | Consolidante |
| S.A. POUJOLAT | Belgique | 98,18 % | 98,18 % | Intégration globale |
| S.A. POUJOLAT BELUX | Belgique | 99,98 % | 98,16 % | Intégration globale |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | France | 99,82 % | 99,82 % | Intégration globale |
| POUJOLAT UK Ltd | Royaume-Uni | 98,74 % | 98,74 % | Intégration globale |
| POUJOLAT BV | Pays-Bas | 90,00 % | 90,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. BEIRENS | France | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| POUJOLAT Sp. z o.o. | Pologne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| POUJOLAT BACA | Turquie | 62,33 % | 62,33 % | Intégration globale |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | France | 79,12 % | 79,12 % | Intégration globale |
| POUJOLAT GmbH | Allemagne | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 36 | France | 100,00 % | 79,12 % | Intégration globale |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 42 | France | 100,00 % | 79,12 % | Intégration globale |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 70 | France | 80,00 % | 63,30 % | Intégration globale |
| S.A.S. MCC2I FRANCE | France | 95,00 % | 95,00 % | Intégration globale |
| VL STAAL a/s | Danemark | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| BAO ZHU LI | Chine | 100,00 % | 100,00 % | Intégration globale |
| CHIME-FLEX | Suisse | 70,00 % | 70,00 % | Intégration globale |
| TECHNI-FLEX | Suisse | 70,00 % | 70,00 % | Intégration globale |
| DST | Danemark | 70,00 % | 70,00 % | Intégration globale |

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

En octobre 2016, la société VL STAAL (Danemark) a acquis 70 % des actions de la société DST (Danemark). L'engagement portant sur les 30 % restant figure dans la rubrique « autres passifs non courants ».

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- Activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- Activités de construction, installation, expertise et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- Activités de négoce et de transformation de combustibles « Combustibles bois ».

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | | 31 mars 2016 | | | |
|-------------------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------|---------------|----------------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| | Conduits de cheminée | Cheminées industrielles | Combustibles bois | TOTAL | Conduits de cheminée | Cheminées industrielles | Combustibles bois | TOTAL |
| Chiffre d'affaires | 129 941 | 32 029 | 44 201 | 206 171 | 132 557 | 30 748 | 30 447 | 193 751 |
| Résultat opérationnel | 4 178 | (1 122) | (811) | 2 245 | 6 361 | (641) | (2 796) | 2 925 |
| Résultat net | 2 762 | (1 078) | (1 157) | 527 | 4 176 | (484) | (3 199) | 493 |
| Capacité d'autofinancement | 8 695 | (3) | (188) | 8 505 | 10 549 | 144 | (2 216) | 8 477 |
| Investissements de l'année : | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 407 | 85 | - | 492 | 430 | 115 | 22 | 567 |
| Immobilisations corporelles | 2 739 | 484 | 130 | 3 353 | 3 288 | 1 398 | 302 | 4 987 |
| TOTAL ACQUISITIONS | 3 146 | 569 | 130 | 3 845 | 3 718 | 1 512 | 324 | 5 554 |
| Immobilisations nettes : | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 1 594 | 214 | 49 | 1 857 | 1 535 | 147 | 61 | 1 743 |
| Immobilisations corporelles | 44 054 | 8 744 | 16 843 | 69 640 | 46 841 | 9 278 | 17 704 | 73 823 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS | 45 648 | 8 958 | 16 891 | 71 497 | 48 376 | 9 425 | 17 765 | 75 566 |
| Dettes : | | | | | | | | |
| Autres passifs non courants | 23 423 | 2 306 | 5 879 | 31 608 | 25 697 | 2 511 | 7 360 | 35 568 |
| Fournisseurs | 11 000 | 2 885 | 4 030 | 17 915 | 9 962 | 2 324 | 1 047 | 13 333 |
| Autres dettes | 13 409 | 4 398 | 918 | 18 725 | 13 490 | 4 181 | 1 046 | 18 716 |
| Autres passifs courants | 15 330 | 3 844 | 8 032 | 27 206 | 15 847 | 4 574 | 12 190 | 32 611 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | % | 2015/2016 | % |
|-----------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Ventes France | 160 610 | 78 % | 150 662 | 78 % |
| Ventes Export | 45 562 | 22 % | 43 089 | 22 % |
| TOTAL | 206 171 | 100 % | 193 751 | 100 % |

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2017 : 8 235 milliers d'Euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2016/2017 : 7 756 milliers d'Euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2017 : 2 563 milliers d'Euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Marchandises | | |
| (y compris variation de stocks) | (41 170) | (31 551) |
| Matières premières | | |
| (y compris variation de stocks) | (36 578) | (36 670) |
| Autres achats et charges externes | (51 891) | (48 433) |
| Escomptes obtenus | 618 | 563 |
| TOTAL | (129 021) | (116 091) |

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations | (46 326) | (46 245) |
| Charges sociales | (16 841) | (16 965) |
| Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi | 1 516 | 1 527 |
| Participations | (80) | (62) |
| Indemnités de fin de carrière | (281) | (178) |
| TOTAL | (62 013) | (61 923) |

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), instauré par la Loi de finances rectificative de 2012, est égal à 6 % (7 % à compter du 1^{er} janvier 2017) des rémunérations brutes versées par les sociétés françaises, jusqu'à 2,5 fois le SMIC. Au titre de l'exercice 2016/2017, ce dernier s'élève à 1 516 milliers d'Euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19. Il a notamment permis aux sociétés bénéficiaires de poursuivre ses investissements, d'innover et de maintenir leurs fonds de roulement.

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Concessions de brevets | (145) | (171) |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (530) | (546) |
| Charges diverses | | |
| de gestion courante | (60) | (79) |
| TOTAL | (734) | (796) |

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Contribution Économique Territoriale | (1 300) | (1 754) |
| Impôts fonciers | (879) | (1 010) |
| Formation professionnelle | (351) | (412) |
| Taxe d'apprentissage | (213) | (250) |
| Contribution sociale de solidarité des sociétés | (170) | (175) |
| Autres taxes | (483) | (436) |
| TOTAL | (3 396) | (4 037) |

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Sur immobilisations incorporelles | (376) | (397) |
| Sur immobilisations corporelles | (7 512) | (8 135) |
| TOTAL | (7 888) | (8 533) |

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--------------------------------|--------------|----------------|
| Sur stocks et en-cours | (527) | (455) |
| Sur comptes clients | (115) | (551) |
| Pour risques et charges | (349) | (229) |
| Dotations de l'exercice | (991) | (1 234) |
| Sur stocks et en-cours | 445 | 256 |
| Sur comptes clients | 573 | 483 |
| Pour risques et charges | 270 | 236 |
| Reprises sur l'exercice | 1 288 | 975 |
| TOTAL | 297 | (259) |

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-------------------------------|--------------|------------|
| Résultat de cessions d'actifs | 20 | 92 |
| Dépréciation de Goodwill | (200) | - |
| Autres | 13 | (94) |
| TOTAL | (167) | (2) |

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|---|----------------|----------------|
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 114 | 247 |
| Frais financiers sur emprunts | (984) | (1 194) |
| Frais financiers sur découverts bancaires | (140) | (186) |
| Autres | (11) | (4) |
| TOTAL | (1 021) | (1 137) |

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Différences de change | (327) | (473) |
| Autres | - | - |
| TOTAL | (327) | (473) |

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Impôts exigibles | (756) | (1 368) |
| Impôts différés | 385 | 546 |
| TOTAL | (371) | (822) |

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--|--------------|--------------|
| Charge d'impôt théorique | (706) | (566) |
| Variation des impôts différés | 385 | 546 |
| Différences permanentes | 415 | 467 |
| Différences temporaires | (133) | (107) |
| Utilisation des déficits antérieurs | - | - |
| Effet des différences de taux d'imposition | (18) | 118 |
| Effet des sociétés déficitaires | (595) | (1 161) |
| Autres variations | 281 | (119) |
| Charge d'impôt consolidée | (371) | (822) |

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|---------------------------|-------------|--------------|
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 1 | 1 |
| S.A. POUJOULAT BELGIQUE | - | - |
| S.A. POUJOULAT BELUX | 4 | 7 |
| POUJOULAT BV | 5 | 4 |
| POUJOULAT BACA | (72) | (87) |
| POUJOULAT UK | 0 | 0 |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | 22 | (43) |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 36 | (37) | (65) |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 42 | (37) | (48) |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 70 | (26) | (29) |
| CHIME-FLEX | 9 | (9) |
| TECHNI-FLEX | 16 | (16) |
| S.A.S. MCC2I FRANCE | 4 | 8 |
| DST | 28 | - |
| TOTAL | (82) | (277) |

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVII - GOODWILL

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | 31 mars 2016 | | |
|---------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| | Brut | Amort. et pertes de valeurs | Net | Brut | Amort. et pertes de valeurs | Net |
| S.A. POUJOULAT | 14 | 14 | - | 14 | 14 | - |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | 349 | 349 | - | 349 | 349 | - |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 1 033 | 1 033 | - | 1 033 | 1 033 | - |
| S.A.S. BEIRENS (1) | 168 | 168 | - | 168 | 168 | - |
| POUJOULAT UK Ltd | 12 | 12 | - | 12 | 12 | - |
| S.A. POUJOULAT BELUX (1) | 71 | 71 | - | 71 | 71 | - |
| POUJOULAT Sp. z o.o. | 12 | 12 | - | 12 | 12 | - |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | 899 | - | 899 | 899 | - | 899 |
| POUJOULAT GmbH | 410 | 200 | 210 | 410 | - | 410 |
| S.A.S. MCC2I FRANCE | 362 | - | 362 | 362 | - | 362 |
| S.A.S. BOIS-FACTORY 70 | 502 | - | 502 | 502 | - | 502 |
| VL STAAL | 7 036 | - | 7 036 | 7 036 | - | 7 036 |
| CHIME-FLEX | 950 | - | 950 | 950 | - | 950 |
| TECHNI-FLEX | 126 | - | 126 | 126 | - | 126 |
| DST | 548 | - | 548 | - | - | - |
| TOTAL | 12 493 | 1 859 | 10 634 | 11 945 | 1 659 | 10 286 |

(1) Pour ces deux sociétés, il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée. Les tests de dépréciation réalisés en mars 2017 pour

déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment climatiques et économiques.

À ce titre, il a été constaté à la clôture des comptes une dépréciation de 200 milliers d'Euros du goodwill de la filiale allemande POUJOLAT GmbH. Cette dernière a

enregistré sur l'exercice une perte de 502 milliers d'Euros. Des actions sont en cours afin de permettre un retour progressif à l'équilibre de la structure.

NOTE XVIII - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 5 163 | 4 610 |
| Variation de périmètre | 33 | 20 |
| Acquisitions | 492 | 567 |
| Sorties | (76) | (31) |
| Effets des variations de change | (2) | (4) |
| VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 5 610 | 5 163 |
| AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | (3 419) | (3 044) |
| Variation de périmètre | (33) | (11) |
| Dotations | (376) | (397) |
| Sorties | 73 | 31 |
| Effets des variations de change | 2 | 3 |
| AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (3 753) | (3 419) |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 1 743 | 1 566 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 1 857 | 1 743 |

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | | 31 mars 2016 | | | |
|---|--------------|----------------------|-------------------------------|----------|--------------|----------------------|-------------------------------|----------|
| | Constr. | Terrains Mat. Ind | Inst. Techniques Autres | TOTAL | Constr. | Terrains Mat. ind | Inst. Techniques Autres | TOTAL |
| VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 81 291 | 70 339 | 7 008 | 158 638 | 78 432 | 69 063 | 6 766 | 154 261 |
| Variation de périmètre | - | 114 | 125 | 239 | 987 | 100 | 105 | 1 192 |
| Acquisitions | 653 | 1 998 | 702 | 3 353 | 1 887 | 2 534 | 566 | 4 987 |
| Diminutions | (3) | (362) | (452) | (817) | - | (1 290) | (403) | (1 693) |
| Effets des variations de change | (12) | (7) | (12) | (31) | (15) | (66) | (28) | (109) |
| VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 81 929 | 72 083 | 7 370 | 161 382 | 81 291 | 70 339 | 7 008 | 158 638 |
| AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | (28 243) | (52 101) | (4 472) | (84 815) | (25 321) | (48 901) | (3 982) | (78 204) |
| Variation de périmètre | - | (85) | (52) | (137) | (38) | (33) | (11) | (82) |
| Dotations | (2 857) | (3 919) | (735) | (7 512) | (2 887) | (4 451) | (796) | (8 135) |
| Sorties | 2 | 352 | 333 | 687 | - | 1 239 | 304 | 1 542 |
| Effets des variations de change | 21 | 3 | 10 | 34 | 4 | 46 | 14 | 64 |
| AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | (31 077) | (55 750) | (4 916) | (91 742) | (28 243) | (52 101) | (4 472) | (84 815) |
| Valeur nette à l'ouverture de l'exercice | 53 048 | 18 240 | 2 536 | 73 823 | 53 111 | 20 162 | 2 785 | 76 057 |
| Valeur nette à la clôture de l'exercice | 50 852 | 16 334 | 2 455 | 69 640 | 53 048 | 18 240 | 2 536 | 73 823 |

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les process industriels et les constructions existantes.

NOTE XX - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs financiers | 252 | 216 |
| Créances sur l'État à plus d'un an | 3 168 | 1 855 |
| Autres créances à plus d'un an | 358 | 435 |
| TOTAL | 3 778 | 2 506 |

NOTE XXI - STOCKS ET EN-COURS

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | 31 mars 2016 | | |
|----------------------------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------------|
| | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes |
| Matières premières | 14 647 | (480) | 14 167 | 15 073 | (363) | 14 709 |
| En-cours de production de biens | 4 905 | - | 4 905 | 5 033 | (1) | 5 032 |
| Produits intermédiaires et finis | 8 428 | (169) | 8 259 | 9 063 | (128) | 8 935 |
| Marchandises | 10 683 | (167) | 10 516 | 14 095 | (243) | 13 852 |
| TOTAL | 38 663 | (816) | 37 847 | 43 263 | (735) | 42 528 |

La diminution globale du stock vient essentiellement des marchandises du segment Bois énergie.

NOTE XXII - CLIENTS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 37 994 | 34 961 |
| <i>Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement</i> | 2 413 | 2 602 |
| Provisions | (768) | (1 259) |
| TOTAL | 37 226 | 33 702 |

NOTE XXIII - AUTRES CRÉANCES

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Personnel et organismes sociaux | 179 | 202 |
| Créances fiscales | 4 016 | 3 046 |
| Créances diverses | 616 | 1 576 |
| Charges constatées d'avance | 1 753 | 1 782 |
| TOTAL | 6 563 | 6 607 |

NOTE XXIV - AUTRES ACTIFS COURANTS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Actifs financiers à moins d'un an | 27 | 46 |
| TOTAL | 27 | 46 |

NOTE XXVII - PROVISIONS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | Engagements de retraite | Litiges | Autres | TOTAL |
|--|-------------------------|------------|-----------|--------------|
| À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2016/2017 | 4 346 | 503 | 28 | 4 877 |
| Augmentation | 399 | 330 | 20 | 750 |
| Reprise des montants utilisés | (117) | (140) | (22) | (279) |
| Reprise des montants non utilisés | - | (107) | - | (107) |
| Variation de périmètre et écarts actuariels | - | - | - | - |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016/2017 | 4 628 | 586 | 26 | 5 241 |

NOTE XXV - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF) | 15 669 | 16 987 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF) | (18 655) | (23 293) |
| Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie | (2 986) | (6 306) |

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVI - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Capital de POUJOLAT S.A. | 12 000 | 12 000 |
| Réserve légale de POUJOLAT S.A. | 1 200 | 1 200 |
| Titres d'auto-contrôle | - | - |
| Autres réserves et résultats sociaux de POUJOLAT S.A. | 53 432 | 51 205 |
| Autres réserves et résultats consolidés | 15 095 | 17 497 |
| Réserves de conversion | 122 | 80 |
| TOTAL | 81 849 | 81 982 |

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 Euros.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE :*(En milliers d'Euros)*

| | Brut | Impôt différé | Net |
|--|--------------|----------------|--------------|
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014/2015 | 3 775 | (1 259) | 2 516 |
| Augmentations imputées au compte de résultat | 377 | (125) | 252 |
| Diminutions imputées au compte de résultat | (200) | 67 | (133) |
| Écarts actuariels | 355 | (118) | 237 |
| Variation de périmètre | 39 | (11) | 28 |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015/2016 | 4 346 | (1 446) | 2 900 |
| Augmentations imputées au compte de résultat | 399 | (133) | 266 |
| Diminutions imputées au compte de résultat | (117) | 39 | (78) |
| Écarts actuariels | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - |
| À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016/2017 | 4 628 | (1 540) | 3 088 |

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- Mode d'acquisition : prorata temporis
- Personnel concerné : ensemble des salariés
- Âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 mars 2016)
- Taux d'actualisation : 1,00 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 mars 2016)
- Taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 mars 2016)
- Taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 mars 2016)
- Table de mortalité : table TF00-02 (inchangé par rapport au 31 mars 2016).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier d'un demi-point, à la hausse ou à la baisse du paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation. Les impacts sont présentés ci-dessous, après prise en compte de la fiscalité différée.

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 0,50 % | 1 % | 1,50 % |
|-------------------------------|---------------|------------|---------------|
| Engagement brut au 31/03/2017 | 5 048 K€ | 4 628 K€ | 4 253 K€ |
| Sensibilité | + 9,1 % | | - 8,1 % |

NOTE XXVIII – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 31 mars 2017 | | | | | 31 mars 2016 | | | | |
|------------------------------|--------------------|--------------|------------|--------------------------------|------------------|--------------------|--------------|--------------|----------------------------|------------------|
| | Ouverture exercice | Augmentation | Diminution | Incidence capitaux propres (*) | Clôture exercice | Ouverture exercice | Augmentation | Diminution | Incidence capitaux propres | Clôture exercice |
| Passifs d'impôts différés | 1 402 | 170 | - | 7 | 1 579 | 1 734 | - | (546) | 215 | 1 402 |
| Actifs d'impôts différés | - | (555) | - | - | (555) | - | - | - | - | - |
| TOTAL NET | 1 402 | (385) | - | 7 | 1 024 | 1 734 | - | (546) | 215 | 1 402 |

(*) Correspond à des écarts de conversion.

NOTE XXIX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 29 848 | 33 628 |
| Emprunts et dettes financières divers | 52 | 82 |
| Produits constatés d'avance à plus d'un an | 825 | 975 |
| Autres dettes | 883 | 883 |
| TOTAL | 31 608 | 35 568 |

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants.

Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 22 510 milliers d'Euros et + de 5 ans : 9 098 milliers d'Euros. La ligne « autres dettes » correspond à des engagements financiers pris pour des acquisitions de titres.

NOTE XXX - FOURNISSEURS

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 17 915 | 13 333 |
| TOTAL | 17 915 | 13 333 |

NOTE XXXI - AUTRES DETTES

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fiscales et sociales | 15 432 | 15 976 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 498 | 391 |
| Produits constatés d'avance | 806 | 641 |
| Dettes diverses | 1 989 | 1 709 |
| TOTAL | 18 725 | 18 716 |

NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS COURANTS

| (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| • Emprunt à moins d'un an | 8 406 | 9 250 |
| • Découvert bancaire | 18 655 | 23 293 |
| Dettes financières diverses à moins d'un an | 145 | 68 |
| TOTAL | 27 206 | 32 611 |

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIII - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et personnalisée. Les créances sont sécurisées par une assurance-crédit. Le niveau de risque est ainsi très faible.

Afin de mieux répartir ses risques de financement, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2017, 65 millions d'Euros de lignes court terme étaient disponibles.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 98 % au 31 mars 2017.

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance couvrant aussi bien les risques matériels que les pertes d'exploitation et la responsabilité civile.

NOTE XXXIV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 252 milliers d'Euros.

NOTE XXXV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'Euros)

| | |
|--|---------------|
| Dettes garanties par des sûretés réelles..... | 13 672 |
| Engagements au titre des contrats de location | 2 576 |
| Dont : à moins d'un an..... | 1 300 |
| à plus d'un an | 1 276 |
| Cautions données..... | 682 |
| Dont : à moins d'un an..... | 440 |
| à plus d'un an | 242 |
| Cautions reçus..... | 1 157 |

NOTE XXXVI - EFFECTIF AU 31/03/17 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

| | |
|-------------------------|--------------|
| Employés et cadres..... | 480 |
| Ouvriers | 792 |
| Représentants | 102 |
| TOTAL..... | 1 374 |

NOTE XXXVII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES NON CONSOLIDÉES

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du Groupe.

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Prestations facturées par SOPREG | 347 | 348 |
| Compte fournisseurs et autres dettes | 35 | 35 |

La société STAGE fournit des prestations de services en communication et refacture des frais.

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Prestations facturées par STAGE | 309 | 311 |
| Compte fournisseurs et autres dettes | 3 | 34 |

AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont perçu une rémunération globale de :

| | |
|------------------------------|-----|
| Organe de Surveillance | 118 |
| Organe de Direction | 662 |

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XXXVIII - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, elles s'élèvent à 1 065 milliers d'Euros.

NOTE XXXIX - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2016/2017, les dépenses ci-contre ont été engagées :

| (En milliers d'Euros) | Charges | Dépenses capitalisées | TOTAL |
|--|------------|-----------------------|------------|
| Enlèvement et retraitement des déchets | 200 | - | 200 |
| Analyses sur les rejets d'eau, atmosphériques et bruits | 17 | - | 17 |
| Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures | 15 | - | 15 |
| Participation aux éco-labels | 2 | - | 2 |
| Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001 | - | - | - |
| TOTAL | 234 | - | 234 |

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement ; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XL – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX
(ART L820-3)

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | GROUPE Y AUDIT | | ACCIOR CONSULTANTS | |
|---|----------------|------------|--------------------|-----------|
| | 2016/2017 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2015/2016 |
| ÉMETTEUR : | | | | |
| Examen des comptes | 61 | 60 | 58 | 56 |
| Autres diligences, prestations | 11 | 4 | - | - |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 138 | 137 | - | - |
| Autres diligences, prestations | - | 2 | - | - |
| TOTAL | 210 | 202 | 58 | 56 |

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | LOHR & COMPANY (D) | | Chris Collins HAYNES (UK) | |
|---|--------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| | 2016/2017 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2015/2016 |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 10 | 12 | 17 | 19 |
| Autres diligences, prestations | - | - | - | - |
| TOTAL | 10 | 12 | 17 | 19 |

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | ERNST & YOUNG (B + DK) | | IDAG (Suisse) | AMON (Suisse) |
|---|------------------------|-----------|---------------|---------------|
| | 2016/2017 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2015/2016 |
| FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT : | | | | |
| Examen des comptes | 35 | 29 | 9 | 5 |
| Autres diligences, prestations | - | - | - | - |
| TOTAL | 35 | 29 | 9 | 5 |

NOTE XLI - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Comptes sociaux de POUJOLAT S.A. au 31 mars 2017

A - COMPTE DE RÉSULTAT

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | France | Export | 2016/2017 TOTAL | 2015/2016 TOTAL |
|--|---------------|--------------|--------------------|--------------------|
| Ventes de marchandises | 35 520 | 2 136 | 37 656 | 37 117 |
| Production vendue de biens | 57 308 | 5 119 | 62 427 | 66 096 |
| Production vendue de services | 3 075 | 589 | 3 664 | 3 535 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 95 903 | 7 844 | 103 747 | 106 748 |
| Production stockée | | | (815) | 1 044 |
| Production immobilisée | | | 3 | - |
| Subventions d'exploitation | | | 25 | 43 |
| Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges | | | 1 251 | 797 |
| Autres produits | | | 352 | 1 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | | | 104 562 | 108 633 |
| Achats de marchandises | | | 22 650 | 22 046 |
| Variation de stocks de marchandises | | | 1 002 | 1 409 |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 15 102 | 13 522 |
| Variation de stocks de matières premières et approvisionnements | | | (410) | 2 048 |
| Autres achats et charges externes | | | 25 064 | 24 947 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 2 386 | 2 569 |
| Salaires et traitements | | | 22 433 | 23 673 |
| Charges sociales | | | 9 276 | 9 630 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 4 452 | 4 791 |
| Dotations aux amortissements sur charges à étaler | | | - | - |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | 309 | 483 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | - | - |
| Autres charges | | | 490 | 348 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (II) | | | 102 753 | 105 467 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 1 810 | 3 166 |

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | 2016/2017 | 2015/2016 |
|---|------------------|------------------|
| Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières | 2 007 | 1 397 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 542 | 589 |
| Reprise sur provisions et transferts de charges | - | - |
| Différences positives de change | 72 | 71 |
| Produits nets sur cessions | - | - |
| PRODUITS FINANCIERS (III) | 2 621 | 2 058 |
| Dotations financières, amortissements et provisions | 723 | 430 |
| Intérêts et charges assimilés | 863 | 1 012 |
| Différences négatives de change | 93 | 218 |
| Charges financières nettes sur autres valeurs mobilières | - | - |
| CHARGES FINANCIÈRES (IV) | 1 679 | 1 660 |
| RÉSULTAT FINANCIER (III-IV) | 943 | 398 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV) | 2 752 | 3 563 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 14 | 120 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 150 | 96 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 574 | 239 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) | 738 | 454 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 8 | 118 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 656 | 537 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 412 | 573 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) | 1 076 | 1 228 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | (338) | (774) |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII) | 80 | - |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | (681) | (597) |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V) | 107 921 | 111 145 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) | 104 907 | 107 758 |
| BÉNÉFICE | 3 015 | 3 386 |

B - BILAN

| ACTIF (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | | | 31 mars 2016 |
|---|----------------|------------------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Amortissements Provisions | Net | Net |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : | | | | |
| Frais d'établissement | - | - | - | - |
| Concessions, licences, brevets | 4 017 | 2 746 | 1 271 | 1 285 |
| Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles | 108 | - | 108 | 76 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES : | | | | |
| Terrains | 4 877 | 695 | 4 182 | 4 230 |
| Constructions | 43 258 | 18 259 | 25 000 | 26 345 |
| Instal. techniques, mat.& outil. industriels | 38 123 | 32 444 | 5 678 | 6 967 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 202 | 2 069 | 1 133 | 1 209 |
| Immobilisations en cours | 1 589 | - | 1 589 | 1 438 |
| Avances et acomptes | 485 | - | 485 | 24 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES : | | | | |
| Participations | 31 414 | 1 436 | 29 978 | 30 464 |
| Créances rattachées à des participations | 1 770 | - | 1 770 | 1 637 |
| Autres titres immobilisés | 10 | - | 10 | 10 |
| Prêts - | - | - | 1 | - |
| Autres immobilisations financières | 110 | - | 110 | 109 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 128 964 | 57 649 | 71 314 | 73 795 |
| STOCKS ET EN-COURS : | | | | |
| Matières premières et approvisionnements | 6 092 | 149 | 5 943 | 5 556 |
| En-cours de production de biens | 3 292 | - | 3 292 | 3 644 |
| Produits intermédiaires et finis | 6 093 | 164 | 5 930 | 6 450 |
| Marchandises | 4 831 | 117 | 4 713 | 5 691 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - | - | - |
| CRÉANCES : | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 19 509 | 55 | 19 454 | 17 749 |
| Autres créances | 21 557 | - | 21 557 | 18 745 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 9 017 | - | 9 017 | 10 000 |
| DISPONIBILITÉS | 2 563 | - | 2 563 | 1 544 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION : | | | | |
| Charges constatées d'avance | 847 | - | 847 | 881 |
| ACTIF CIRCULANT | 73 801 | 485 | 73 316 | 70 261 |
| CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES | - | - | - | - |
| ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF | 367 | - | 367 | 130 |
| TOTAL ACTIF | 203 132 | 58 134 | 144 997 | 144 185 |

| PASSIF (En milliers d'Euros) | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Capital social | 12 000 | 12 000 |
| Primes d'émission | - | - |
| Réserves : | | |
| Réserves légales | 1 200 | 1 200 |
| Réserves réglementées | - | - |
| Autres réserves | 49 500 | 46 900 |
| Report à nouveau | 5 | 2 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 3 015 | 3 386 |
| Subventions d'investissement | 384 | 457 |
| Provisions réglementées | 5 741 | 5 888 |
| CAPITAUX PROPRES | 71 844 | 69 833 |
| Avances Conditionnées | 8 | 12 |
| AUTRES FONDS PROPRES | 8 | 12 |
| Provisions pour risques | 382 | 235 |
| Provisions pour charges | - | - |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 382 | 235 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2) | 32 492 | 33 832 |
| Emprunts et dettes financières divers | 19 394 | 20 772 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 12 138 | 10 391 |
| Dettes fiscales et sociales | 8 016 | 8 630 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 449 | 297 |
| Autres dettes | 275 | 169 |
| Produits constatés d'avance | - | - |
| DETTES (1) | 72 764 | 74 092 |
| Écarts de conversion passif | - | 14 |
| TOTAL PASSIF | 144 997 | 144 185 |
| (1) dont à plus d'un an | 22 465 | 24 150 |
| dont à moins d'un an | 50 299 | 49 942 |
| (2) dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques | 3 790 | 2 947 |

C - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX, PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2017 font apparaître :

- Un total bilan de 144 997 milliers d'Euros,
- Un résultat net de 3 015 milliers d'Euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19 juin 2017 par les dirigeants de la Société.

I - Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

II - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste "Matériels et Outillages" est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les durées d'utilisation retenues par la Société sont les suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Immobilisations incorporelles | 4 à 10 ans |
| Constructions (gros œuvre)..... | 40 ans |
| Constructions (installations générales)..... | 10 à 15 ans |
| Agencements et aménagements..... | 5 à 15 ans |
| Installations tech., mat. et outillages..... | 3 à 12 ans |
| Matériels de transport..... | 4 à 8 ans |
| Matériels informatiques | 3 à 10 ans |
| Mobiliers et matériels de bureau | 10 à 12 ans |

Au cours de l'exercice 2016/2017, la Société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 147 milliers d'Euros :

| | |
|-----------------|----------------------|
| Dotations | 412 milliers d'Euros |
| Reprise | 559 milliers d'Euros |

(2) TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

(3) CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit 1 770 milliers d'Euros.

(4) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de la Société sont cotés sur Alternext depuis le 24 juin 2010. Contrairement à Euronext, Alternext n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation.

Par ailleurs, il est précisé qu'il n'y a pas d'action d'auto-contrôle à la clôture de l'exercice.

(5) STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut. Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations ainsi calculées entraînent au 31 mars 2017, une dotation de 275 milliers d'Euros et une reprise de 219 milliers d'Euros.

(6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2017. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change. Au titre de l'exercice, la provision comptabilisée s'élève à 367 milliers d'Euros.

(7) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2016-2017, ils s'élèvent à 1 008 milliers d'Euros.

(8) PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'œuvre, ce dernier étant majoré d'un coefficient de frais généraux.

Au cours de l'exercice 2016-2017, il a été constaté une production immobilisée à hauteur de 3 milliers d'Euros.

(9) CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE, instauré par la Loi de finances rectificative 2012, est égal à 6 % (7 % à compter du 1^{er} janvier 2017) des rémunérations brutes versées ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC. Au cours de l'exercice, le CICE a été constaté pour un montant de 926 milliers d'Euros. Ce produit est porté au crédit du compte 695 - Impôts sur les bénéfices.

Il a notamment permis à la Société de poursuivre ses investissements, d'innover et de maintenir son fonds de roulement.

III - TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

| (En Euros) | Nombre de titres | Valeur nominale | Montant |
|---------------|------------------|-----------------|------------|
| À l'ouverture | 1 959 000 | 6,125 | 12 000 000 |
| Émis | - | - | - |
| Remboursés | - | - | - |
| À la clôture | 1 959 000 | 6,125 | 12 000 000 |

IV - VENTILATION DE L'FFECTIF

Effectif moyen sur l'exercice :

| | |
|------------------------------|------------|
| Cadres et assimilés | 62 |
| Employés..... | 105 |
| Ouvriers | 383 |
| Représentants..... | 61 |
| Techniciens et maîtrise..... | 70 |
| TOTAL | 680 |

V - RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(En milliers d'Euros)

Pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, la répartition est la suivante :

| | |
|------------------------------|-----|
| Organe de Surveillance | 118 |
| Organe de Direction | 662 |

VI - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres et, le cas échéant, conformément à la Convention Collective des VRP.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| • Personnel concerné..... | Ensemble des salariés |
| • Méthode de calcul utilisée | Prospective |
| Âge de départ | 65 ans |
| Taux de turnover..... | 2 % |
| Taux de progression des salaires..... | 2 % |
| Taux d'évolution estimé du PASS..... | 2 % |
| Taux moyen de charges sociales..... | 40 % |
| Taux de rémunération..... | 1,00 % |
| Table de mortalité : | TF00-02 |

La dette actuarielle s'élève à 3 054 milliers d'Euros au 31 mars 2017. Les indemnités de fin de carrière ont augmenté par rapport au 31 mars 2016 de 172 milliers d'Euros. Leur évolution se décompose de la manière suivante :

- Diminution de 56 milliers d'Euros correspondant aux départs sur l'exercice,
- Augmentation « mécanique » de 228 milliers d'Euros sur l'exercice.

VII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'Euros)

| | |
|---|------------|
| Dettes de la Société garanties par des sûretés réelles... | 4 582 |
| Cautions données pour le compte de sociétés liées..... | 11 528 |
| Autres cautions données..... | - |
| Engagement au titre des contrats de locations..... | 1 300 |
| <i>dont : à moins d'un an.....</i> | <i>806</i> |
| <i>à plus d'un an.....</i> | <i>494</i> |
| Engagement financier sur acquisition de titres..... | 883 |
| Cautions reçues..... | 109 |

VIII - RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)

| | Charges | Produits |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Revenus des participations | - | 1 999 |
| Intérêts et assimilés | 863 | 550 |
| Provisions | 723 | - |
| Différence de change | 93 | 72 |
| TOTAL | 1 679 | 2 621 |

IX - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)

| | Charges | Produits |
|----------------------------------|--------------|------------|
| Opérations sur éléments d'actifs | 106 | 122 |
| Amortissements dérogatoires | 412 | 559 |
| Risques sociaux | - | 15 |
| Subv., abandons de créances (1) | 550 | - |
| Divers | 8 | 42 |
| TOTAL | 1 076 | 738 |

(1) Les abandons de créances ont été consentis au profit de POUJOLAT BACA pour 200 milliers d'Euros et au profit de POUJOLAT GmbH pour 350 milliers d'Euros. Ils ne comportent pas de clause de retour à meilleure fortune.

X - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société ne fait pas partie d'un groupe intégré fiscalement.

Son résultat fiscal sur 12 mois ressort à 1 361 milliers d'Euros.

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'Euros)

| | Brut | IS | Net |
|--|-------|-----------|-------|
| Résultat courant avant impôt | 2 752 | (686) (*) | 3 438 |
| Résultat exceptionnel | (338) | 5 | (343) |
| Participation des salariés aux résultats | (80) | - | (80) |
| Résultat net | 2 334 | (681) | 3 015 |

(*) dont 1 173 milliers d'Euros de crédits d'impôts (CICE, CIR...)

XI - AUTRES INFORMATIONS

(En milliers d'Euros)

| | |
|---|----------------|
| • Produits à recevoir.....Montant | |
| Créances rattachées à des participations | |
| Intérêts sur créances..... | 2 |
| Clients et comptes rattachés | |
| Clients, factures à établir..... | 333 |
| Autres créances | |
| Fournisseurs, avoirs à recevoir..... | 675 |
| Subventions à recevoir..... | 9 |
| Etat, produits à recevoir..... | 265 |
| Autres produits à recevoir..... | 65 |
| Trésorerie | |
| Intérêts courus à recevoir..... | 61 |
| • Charges à payer.....Montant | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits | |
| Intérêts courus..... | 31 |
| Emprunts et dettes financières diverses..... | 34 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | |
| Fournisseurs, factures non parvenues..... | 2 966 |
| Dettes fiscales et sociales | |
| Provisions sur congés payés..... | 2 821 |
| Provisions sur participation..... | 80 |
| Autres salaires et charges à payer..... | 1 476 |
| Etat, charges à payer..... | 1 232 |
| Autres dettes | |
| Clients, avoirs à établir..... | 275 |
| Divers, charges à payer..... | - |
| • Transferts de charges.....Montant | |
| Ils figurent pour un montant de 633 milliers d'Euros et concernent principalement : | |
| Indemnités sociales et d'assurances..... | 451 |
| Remboursements de formations..... | 91 |
| Remboursements SFAC et sinistres..... | 23 |
| Contrats aidés..... | - |
| Divers..... | 68 |
| • Informations sectorielles.....Montant | |
| La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante : | |
| France..... | 95 903 |
| Export..... | 7 844 |
| TOTAL..... | 103 747 |

XII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POUJOLAT est une entreprise dite Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisations et à déclarations. Nous devons mettre en œuvre notre procédure de « surveillance et mesurage » en adéquation avec notre Arrêté Préfectoral donnant ainsi un cadre réglementaire à notre activité. Nos impacts sur l'environnement, bien que faibles, sont connus et maîtrisés.

Au titre de l'exercice, les dépenses suivantes ont été engagées :

| | |
|--|------------|
| Enlèvement et traitement des déchets | 133 |
| Analyses sur les rejets d'eaux et atmosphériques | 15 |
| Participation aux éco-labels (Eco-emballage et Eco-Système)..... | 2 |
| Audit de suivi de la Certification ISO 9001 et 14001 | - |
| TOTAL | 151 |

IMMOBILISATIONS

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | Valeur brute au début de l'exercice | Acquisitions, créations | Diminutions par virements de poste à poste | Cessions, mises hors service | Valeur brute en fin d'exercice |
|---|-------------------------------------|-------------------------|--|------------------------------|--------------------------------|
| Frais d'établissement | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 862 | 345 | 13 | 68 | 4 126 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 3 862 | 345 | 13 | 68 | 4 126 |
| Terrains | 4 875 | 2 | - | - | 4 877 |
| Constructions sur sol propre | 36 145 | 365 | - | 4 | 36 506 |
| Installations générales, agencements et aménagements | 6 712 | 40 | - | - | 6 752 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 37 679 | 760 | - | 316 | 38 123 |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | 377 | 3 | - | - | 380 |
| Matériel de transport | 389 | 206 | - | 229 | 366 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 2 368 | 111 | - | 23 | 2 456 |
| Emballages récupérables et divers | 52 | - | - | 52 | - |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 438 | 499 | 348 | - | 1 589 |
| Avances et acomptes | 24 | 485 | 24 | - | 485 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 90 059 | 2 471 | 372 | 624 | 91 534 |
| Participations | 33 051 | 133 | - | - | 33 184 |
| Autres titres immobilisés | 10 | - | - | - | 10 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 110 | 1 | - | 1 | 110 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 33 171 | 134 | - | 1 | 33 304 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 127 092 | 2 950 | 385 | 693 | 128 964 |

Les acquisitions portent principalement les process industriels et les constructions existantes.

AMORTISSEMENTS

| (En milliers d'Euros) | Montant au début de l'exercice | Augment. dotation de l'exercice | Diminutions éléments sortis | Montant à la fin de l'exercice | Amortis. linéaire | Amortis. dégressif | Amortis. dérogatoire Dotations | Reprises |
|--|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|------------|
| Frais d'établissement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 2 501 | 310 | 65 | 2 746 | 310 | - | 11 | 2 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 501 | 310 | 65 | 2 746 | 310 | - | 11 | 2 |
| Terrains | 645 | 50 | - | 695 | 50 | - | 6 | - |
| Constructions sur sol propre | 12 569 | 1 404 | 3 | 13 970 | 1 404 | - | 328 | 480 |
| Installations générales, agenc., aménag. | 3 944 | 345 | - | 4 289 | 345 | - | 44 | - |
| Inst. techniques, matériels et outillages industriels | 30 712 | 2 042 | 310 | 32 444 | 338 | 1 704 | 10 | 70 |
| Installations générales, agenc., aménag. Divers | 61 | 20 | - | 81 | 20 | - | 3 | - |
| Matériel de transport | 194 | 79 | 138 | 135 | 79 | - | - | - |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 1 678 | 199 | 23 | 1 854 | 199 | - | 1 | 7 |
| Emballages récupérables et divers | 43 | 3 | 46 | - | 3 | - | - | - |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 49 846 | 4 142 | 521 | 53 467 | 2 438 | 1 704 | 392 | 557 |
| Frais d'acquisition de titres de participation | - | - | - | - | - | - | 9 | - |
| TOTAL GÉNÉRAL | 52 347 | 4 452 | 586 | 56 213 | 2 748 | 1 704 | 412 | 559 |

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE

| (En milliers d'Euros) | Valeur brute d'origine | Amortis. pratiqés | Frais de cession | Valeur résiduelle | Prix de vente | +/- value court terme | long terme |
|--|---------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|------------------|-----------------------------|---------------|
| Logiciels | 68 | 65 | - | 3 | - | (3) | - |
| Matériel industriel | 320 | 313 | - | 7 | 5 | (2) | - |
| Matériel de transport | 229 | 138 | - | 91 | 117 | 26 | - |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 75 | 70 | - | 5 | - | (5) | - |
| TOTAL GÉNÉRAL | 692 | 586 | - | 106 | 122 | 16 | - |

ÉTAT DES STOCKS

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

| (En milliers d'Euros) | Valeurs brutes 31/03/2017 | Provision début exercice | Dotation | Reprise | Provision fin exercice | Valeurs nettes 31/03/2017 |
|--|------------------------------|-----------------------------|------------|------------|---------------------------|------------------------------|
| Matières premières et approvisionnements | 6 092 | 126 | 39 | 16 | 149 | 5 943 |
| Produits en-cours | 3 292 | 1 | - | 1 | - | 3 292 |
| Produits finis | 6 093 | 107 | 151 | 94 | 164 | 5 930 |
| Stocks négoce | 4 831 | 141 | 85 | 108 | 117 | 4 713 |
| TOTAL | 20 308 | 375 | 275 | 220 | 430 | 19 878 |

ÉTAT DES CRÉANCES

(En milliers d'Euros)

| | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|---|---------------|----------------|---------------|
| DE L'ACTIF IMMOBILISÉ : | | | |
| Créances rattachées à des participations | 1 770 | 1 770 | - |
| Prêts (1) | - | - | - |
| Autres immobilisations financières | 110 | 3 | 107 |
| DE L'ACTIF CIRCULANT : | | | |
| Clients douteux ou litigieux | 66 | 66 | - |
| Autres créances clients | 19 443 | 19 443 | - |
| Personnel et comptes rattachés | 73 | 73 | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | - | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | 2 496 | 454 | 2 042 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 882 | 882 | - |
| Divers collectivités publiques | 274 | 274 | - |
| Groupe et associés | 17 093 | 17 093 | - |
| Débiteurs divers | 739 | 739 | - |
| Charges constatées d'avance | 847 | 847 | - |
| TOTAL | 43 793 | 41 644 | 2 149 |

| | |
|-----------------------------|---|
| (1) Prêts accordés..... | - |
| Remboursements obtenus..... | 1 |

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(En milliers d'Euros)

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations dotations de l'exercice | Diminutions reprises sur l'exercice (*) | Montant à la fin de l'exercice |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------------|
| PROVISIONS RÉGLEMENTÉES : | | | | |
| Provisions pour hausse des prix | - | - | - | - |
| Amortissements dérogatoires | 5 888 | 412 | 559 | 5 741 |
| Autres provisions réglementées | - | - | - | - |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : | | | | |
| Provisions pour pénalités | - | - | - | - |
| Provisions pour pertes de change | 130 | 237 | - | 367 |
| Autres provisions pour risques et charges | 105 | - | 90 | 15 |
| PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION : | | | | |
| Sur immobilisations financières | 950 | 486 | - | 1 436 |
| Sur stocks et en-cours | 375 | 275 | 220 | 430 |
| Sur comptes clients | 344 | 34 | 323 | 55 |
| Autres provisions pour dépréciation | - | - | - | - |
| TOTAL | 7 792 | 1 444 | 1 192 | 8 044 |
| DOTATIONS ET REPRISES : | | | | |
| D'exploitation | - | 309 | 618 | - |
| Financières | - | 723 | - | - |
| Exceptionnelles | - | 412 | 574 | - |

(*) Les reprises de l'exercice ont été intégralement utilisées.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé des provisions sur les titres de POUJOULAT GmbH à hauteur de 375 milliers d'Euros et sur les titres de POUJOULAT BACA à hauteur de 111 milliers d'Euros.

ÉTAT DES DETTES

| <i>(En milliers d'Euros)</i> | Montant brut | À 1 an au plus | De 1 an à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|-------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : | | | | |
| • à 1 an maximum à l'origine | 3 790 | 3 790 | - | - |
| • à plus de 1 an à l'origine (1) | 28 702 | 6 238 | 16 210 | 6 254 |
| Emprunts et dettes financières divers (1)(2) | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 12 138 | 12 138 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 3 375 | 3 375 | - | - |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 2 670 | 2 670 | - | - |
| État : impôts sur les bénéfices | 22 | 22 | - | - |
| État : taxe sur la valeur ajoutée | 663 | 663 | - | - |
| État : autres impôts, taxes et assimilés | 1 286 | 1 286 | - | - |
| Dettes sur immo. et comptes rattachés | 449 | 449 | - | - |
| Groupe et associés (2) | 19 394 | 19 394 | - | - |
| Autres dettes | 275 | 275 | - | - |
| Produits constatés d'avance | - | - | - | - |
| TOTAL | 72 764 | 50 300 | 16 210 | 6 254 |

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice..... 4 418

Emprunts remboursés en cours d'exercice..... 6 594

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés

auprès des associés personnes physiques..... -

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)

| | |
|---|---------------|
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice | 69 833 |
| Distribution de dividendes | (784) |
| Subventions d'investissement | (73) |
| Provisions réglementées | (147) |
| Résultat net comptable de l'exercice..... | 3 015 |
| Capitaux propres à la clôture de l'exercice | 71 844 |

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'Euros)

| | 2016/2017 | 2015/2016 |
|--|---------------|---------------|
| RESSOURCES : | | |
| Capacité d'autofinancement nette | 7 675 | 9 140 |
| Cessions : | | |
| • d'immobilisations incorporelles | - | - |
| • d'immobilisations corporelles | 122 | 52 |
| • ou réductions d'immobilisations financières | - | - |
| Variations des comptes courants | - | 3 000 |
| Augmentation des dettes financières à plus d'un an | 4 418 | 5 600 |
| Subventions | - | - |
| TOTAL RESSOURCES | 12 215 | 17 792 |
| EMPLOIS : | | |
| Distributions mises en paiement au cours de l'exercice | 784 | 1 175 |
| Acquisitions : | | |
| • d'immobilisations incorporelles | 331 | 441 |
| • d'immobilisations corporelles | 2 098 | 2 613 |
| • d'immobilisations financières | 134 | 2 104 |
| Diminution des dettes financières à plus d'un an | 6 594 | 7 212 |
| Réduction nette des capitaux propres | 50 | 4 |
| Variations des comptes courants | 2 668 | - |
| TOTAL EMPLOIS | 12 659 | 13 549 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL | (444) | 4 243 |

| (En milliers d'Euros) | 2016/2017 | | 2015/2016 | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Dégagement | Besoin | Dégagement | Besoin |
| VARIATION DES ACTIFS : | | | | |
| Stocks et en-cours | 1 408 | - | 2 414 | - |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - | - | - |
| Comptes clients et comptes rattachés | - | 1 416 | 366 | - |
| Autres créances | - | 1 522 | 814 | - |
| Comptes de régularisation | - | 203 | - | 228 |
| VARIATION DES DETTES : | | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 747 | - | 931 | - |
| Dettes fiscales et sociales | - | 614 | 750 | - |
| Autres dettes | 257 | - | - | 329 |
| Comptes de régularisation | - | 13 | - | 125 |
| TOTAUX | 3 412 | 3 768 | 5 275 | 682 |
| I - BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT | - | 356 | 4 593 | - |
| II - VARIATION NETTE TRÉSORERIE | 800 | - | - | 8 836 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL | 444 | - | - | 4 243 |

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'Euros)

| RUBRIQUES | 2016/2017 | % | 2015/2016 | % |
|---|----------------|------------|----------------|------------|
| Ventes de marchandises | 37 656 | 100 | 37 117 | 100 |
| - Coût d'achat des marchandises | 23 651 | 63 | 23 455 | 63 |
| MARGE COMMERCIALE | 14 005 | 37 | 13 662 | 37 |
| Production vendue | 66 091 | 64 | 69 631 | 65 |
| + Production stockée | - | 1 | 1 044 | 1 |
| - Destockage de production | 815 | - | - | - |
| + Production immobilisée | 3 | - | - | - |
| PRODUCTION DE L'EXERCICE | 65 278 | 63 | 70 674 | 66 |
| PRODUCTION + VENTES | 102 935 | 100 | 107 792 | 100 |
| - Coût d'achat des marchandises | 23 651 | 23 | 23 455 | 22 |
| - Consommation en provenance de tiers | 39 756 | 39 | 40 517 | 38 |
| VALEUR AJOUTÉE | 39 527 | 38 | 43 820 | 41 |
| + Subventions d'exploitation | 25 | - | 43 | - |
| - Impôts et taxes | 2 386 | 2 | 2 569 | 2 |
| - Charges de personnel | 31 708 | 31 | 33 304 | 31 |
| EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION | 5 458 | 5 | 7 990 | 7 |
| + Reprises, transfert charges | 1 251 | 1 | 797 | 1 |
| + Autres produits | 352 | - | 2 | - |
| - Amortissements, dépréciations, provisions | 4 761 | 5 | 5 275 | 5 |
| - Autres charges | 490 | - | 348 | - |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 1 810 | 2 | 3 166 | 3 |
| + Quote-part opérations en commun | - | - | - | - |
| + Produits financiers | 2 621 | 2 | 2 058 | 2 |
| - Quote-part opérations en commun | - | - | - | - |
| - Charges financières | 1 679 | 2 | 1 660 | 2 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 2 752 | 3 | 3 563 | 3 |
| + Produits exceptionnels | 738 | 1 | 454 | - |
| - Charges exceptionnelles | 1 076 | 1 | 1 228 | 1 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (338) | (-) | (774) | (1) |
| - Participation des salariés | 80 | - | - | - |
| - Impôt sur les bénéfices | (681) | (1) | (597) | (1) |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 3 015 | 3 | 3 386 | 3 |
| + Produits de cessions d'éléments d'actif | 122 | - | 52 | - |
| - Valeur comptable des éléments cédés | 106 | - | 107 | - |
| PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS | 16 | - | (55) | - |

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 MARS 2017

(En Euros)

| TITRES DE PARTICIPATION | Valeur nette comptable | Valeur de marché |
|--------------------------------|------------------------|------------------|
| Sociétés françaises : | | |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | 1 450 786 | - |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | 2 533 130 | - |
| S.A.S. BEIRENS | 3 639 184 | - |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | 3 527 451 | - |
| S.A. LES BOIS CHAUDS DU BERRY | 8 010 | - |
| S.A.S. TIPEE | 40 000 | - |
| Sociétés étrangères : | | |
| S.A. POUJOULAT (Belgique) | 2 715 369 | - |
| POUJOULAT BV (Pays-Bas) | 42 180 | - |
| POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni) | 415 300 | - |
| POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne) | 778 577 | - |
| POUJOULAT BACA (Turquie) | - | - |
| POUJOULAT GmbH (Allemagne) | - | - |
| VL STAAL a/s (Danemark) | 12 500 000 | - |
| BAO ZHU LI (Chine) | 222 291 | - |
| CHIME-FLEX (Suisse) | 1 872 105 | - |
| TECHNI-FLEX (Suisse) | 234 013 | - |
| TOTAL | 29 978 396 | - |

D - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2017

| (En Euros) | Capital | Réserves et report avant affectation des résultats | Capitaux propres | Quote part du capital détenue en % | Valeur comptable des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la Société mère au cours de l'exercice |
|-----------------------------------|-----------------|--|------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--|---|--|--|---|
| | (1) | (2) | (1) + (2) | | BRUTE | NETTE | | TAUX MOYEN | TAUX DE CLÔTURE | |
| TAUX DE CONVERSION UTILISÉ | TAUX HISTORIQUE | TAUX DE CLÔTURE | TAUX DE CLÔTURE | | | | | | | |
| Filiales : | | | | | | | | | | |
| S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE | | | | | | | | | | |
| SIREN : 885 550 285 (France - 42) | 1 500 000 | 8 977 962 | 10 477 962 | 100 | 1 450 786 | 1 450 786 | - | 8 679 902 | 570 099 | 901 500 |
| S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT | | | | | | | | | | |
| SIREN : 382 431 377 (France - 59) | 1 350 000 | 10 051 909 | 11 401 909 | 99,82 | 2 533 130 | 2 533 130 | - | 20 232 127 | 529 993 | 610 920 |
| S.A.S. BEIRENS | | | | | | | | | | |
| SIREN : 343 261 129 (France - 36) | 1 500 000 | 5 418 188 | 6 918 188 | 100 | 3 639 184 | 3 639 184 | - | 21 317 784 | 245 206 | - |
| S.A.S. EURO ÉNERGIES | | | | | | | | | | |
| SIREN : 497 870 261 (France - 79) | 705 000 | 4 868 034 | 5 573 034 | 79,12 | 3 527 451 | 3 527 451 | - | 4 500 000 | 43 856 390 | 447 209 |
| S.A. POUJOULAT (Belgique) | 1 325 000 | 342 403 | 1 667 403 | 98,18 | 2 715 369 | 2 715 369 | - | 0 | 251 697 | 234 157 |
| POUJOULAT BV (Pays-Bas) | 18 151 | 326 323 | 344 474 | 90 | 42 180 | 42 180 | 50 113 | 1 672 350 | 52 144 | - |
| POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni) | 422 894 | (158 345) | 264 549 | 98,74 | 415 300 | 415 300 | 1 665 843 | 165 240 | 7 811 290 | 14 433 |
| POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne) | 1 141 512 | (746 697) | 394 815 | 100 | 1 128 577 | 778 577 | 1 336 035 | 150 000 | 3 511 308 | 154 224 |
| POUJOULAT BACA (Turquie) | 923 026 | (1 167 740) | (244 714) | 62,33 | 511 079 | - | 680 139 | 200 000 | 390 046 | (189 996) |
| POUJOULAT GmbH (Allemagne) | 600 000 | (1 828 217) | (1 228 217) | 100 | 575 001 | - | 1 878 604 | 1 200 000 | 4 262 985 | (501 722) |
| VL STAAL a/s (Danemark) | 134 099 | 4 790 073 | 4 924 172 | 100 | 12 500 000 | 12 500 000 | 901 110 | - | 16 272 998 | (363 291) |
| BAO ZHU LI (Chine) | 222 291 | (15 672) | 206 619 | 100 | 222 291 | 222 291 | - | - | 264 181 | (2 758) |
| CHIME-FLEX (Suisse) | 183 419 | 441 261 | 624 680 | 70 | 1 872 105 | 1 872 105 | 437 242 | - | 5 020 406 | (151 212) |
| TECHNI-FLEX (Suisse) | 36 684 | 42 630 | 139 534 | 70 | 234 013 | 234 013 | - | - | 1 510 286 | 2 973 |

Rappel des cours de change au 31 mars 2017 pour les pays hors zone Euro :

Royaume-Uni : 1 Euro = 0,855 GBP Pologne : 1 Euro = 4,226 PLN Turquie : 1 Euro = 3,889 TRY
 Danemark : 1 Euro = 7,438 DKK Suisse : 1 Euro = 1,070 CHF Chine : 1 Euro = 7,3642 CNY

Rapport du Conseil de Surveillance

à l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle
et extraordinaire du 15 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Mars 2017, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à PARIS,
Le 21 Juin 2017



Le Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux Comptes

Sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société POUJOLAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Huit goodwill sont inscrits à l'actif pour un montant net global de 10 634 milliers d'Euros. Ces valeurs font l'objet de

tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note XVII de l'annexe.

- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Alain PÉROT
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS



Rapport des Commissaires aux Comptes

Sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société POUJOLAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité sauf pour les titres acquis au cours de l'exercice. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2017
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Alain PÉROT
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Avec la société POUJOLAT BACA

Date d'autorisation du Conseil de Surveillance : 24 mars 2017

- **Personne concernée** : Monsieur Frédéric COIRIER, Président du Directoire de la société POUJOLAT et Représentant de la société POUJOLAT BACA
- **Nature et objet** : Afin de soutenir sa filiale, la société POUJOLAT a opéré un abandon de créances et a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties au cours de l'exercice à la société POUJOLAT BACA.
- **Modalités** : Le montant de l'abandon s'élève à 200 000 Euros et la renonciation à l'avance de trésorerie à 4 890 Euros. La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 200 000 Euros.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 - Avec la société STAGE

Date d'autorisation du Conseil de Surveillance :

29 janvier 2015

- **Personne concernée** : Monsieur Frédéric COIRIER, Président du Directoire de la société POUJOLAT et Président de la société STAGE
- **Nature et objet** : Les prestations administratives que la société STAGE assure auprès du groupe POUJOLAT et de ses filiales se sont élevées à 300 000 Euros au cours de l'exercice, soit 25 000 Euros HT par mois.
- **Modalités** : Les frais engagés par la société STAGE dans le cadre de ses prestations se sont élevés à 9 227 Euros. La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 309 227 Euros.

2.2 - Avec la société SOPREG

- **Personne concernée** : Monsieur Frédéric COIRIER, Président du Directoire de la société POUJOLAT et Représentant de SMFC, Président de la société SOPREG
- **Nature et objet** : Les prestations de gestion d'animation du Groupe de la société SOPREG au profit de la société POUJOLAT ont été réévaluées à la somme de 24 000 Euros HT par mois à compter du 1^{er} avril 2016, à laquelle s'ajoute le remboursement par la société POUJOLAT des frais engagés par la société SOPREG dans le cadre des prestations.
- **Modalités** : La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 303 662 Euros.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 28 juin 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Alain PÉROT
GROUPE Y Audit



Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS



Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans votre rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre les mois d'avril et juin 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux, et, le cas échéant, des actions ou des programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément au troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa fiabilité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte,

de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité représentative POUJOLAT, que nous avons sélectionné en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs, de son implantation et de notre analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 47 % des effectifs de l'entité.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La société doit compléter les règles de constitution du référentiel de reporting, notamment dans la formalisation des méthodologies de calcul et dans la description des documents sources afin de fiabiliser les processus de collecte.
- Le facteur d'émission Propane utilisé dans le cadre du bilan carbone n'a pas été actualisé.

Fait à Niort, le 28 juin 2017

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable
GROUPE Y Audit



*(1) Informations sociales : effectif total, répartition des salariés, embauches et licenciements, conditions de santé et de sécurité au travail, accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que des maladies professionnelles.
Informations environnementales : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, la consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, les postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit.
Informations sociétales : impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional, actions de partenariat ou de mécénat, prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.*

Texte des Résolutions

Proposées à l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 15 septembre 2017

ORDRE DU JOUR :

I - À TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des éventuelles charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Questions diverses,

II - À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Conseil de Surveillance pour apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée Générale extraordinaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales.

I - À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ; APPROBATION DES ÉVENTUELLES CHARGES NON DÉDUCTIBLES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 165 171 Euros ayant donné lieu à imposition.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 3 014 735,62 Euros de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice3 014 735,62 Euros
- Le report à nouveau antérieur4 629,84 Euros
- Bénéfice distribuable de3 019 365,46 Euros
- Dividendes aux actionnaires
(0,40 Euros par action)783 600,00 Euros
- Au compte « Autres Réserves* »2 230 000,00 Euros
- Au compte «Report à Nouveau» 5 765,46 Euros.

**dont réserve spéciale art. 238bis AB (46 000 €)*

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 783 600 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé aux actionnaires que depuis le 1^{er} Janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 Septembre 2017, déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 Mars 2014 (15 mois) : 1 410 480 Euros, soit 0,72 Euros par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %
- Exercice clos le 31 Mars 2015 : 1 175 400 Euros, soit 0,60 Euros par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %
- Exercice clos le 31 Mars 2016 : 783 600 Euros, soit 0,40 Euros par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %

QUATRIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 Septembre 2016 dans sa Sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 Euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II – À TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A DONNER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR APPORTER AUX STATUTS LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES POUR LES METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR, SOUS RÉSERVE DE RATIFICATION DE CES MODIFICATIONS PAR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, décide de déléguer tous pouvoirs au Conseil de Surveillance à l'effet :

- de mettre en harmonie les statuts afin les adapter aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes ;
- de procéder pour cette mise en conformité, à une refonte complète des statuts ;
- d'adopter chacun des articles des nouveaux statuts, qui régiront désormais la Société.

Conformément à la Loi, cette mise en harmonie des Statuts qui sera faite par le Conseil de Surveillance, le sera sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale extraordinaire.

DEUXIÈME RÉOLUTION - PROCURATION POUR EFFECTUER LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Sommaire du Rapport Annuel 2016/17

| | |
|------------|--|
| 90 | Message du Président du Conseil de Surveillance |
| 91 | Rapport de gestion du GROUPE et de POUJOULAT S.A. |
| 91 | A - Rapport de gestion du Groupe |
| 93 | B - Rapport de gestion de POUJOULAT S.A. |
| 114 | Résultats financiers des 5 derniers exercices |
| 116 | Comptes consolidés du groupe POUJOULAT |
| 116 | A - Compte de résultat consolidé |
| 117 | B - État de la situation financière consolidée |
| 118 | C - Tableau des flux de trésorerie consolidés |
| 119 | D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés |
| 119 | E - État du résultat global consolidé |
| 120 | F - Notes annexes aux états financiers consolidés |
| 138 | Comptes sociaux de POUJOULAT S.A. |
| 138 | A - Compte de résultat |
| 140 | B - Bilan |
| 142 | C - Annexe des comptes sociaux |
| 151 | D - Tableau des filiales et participations |
| 152 | Rapport du Conseil de Surveillance |
| 153 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés |
| 154 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels |
| 155 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées |
| 156 | Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion |
| 158 | Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire |

CONTACTS et informations

CONTACT

Frédéric Coirier

Président du Directoire
CEO

Par téléphone / By phone

Tel. : +33 (0)1 45 22 86 31
Fax : +33 (0)1 43 87 89 91

Par courrier / By mail

S.A.S. SOPREG (Holding d'animation)
7, rue Roy - 75008 Paris
France

Par internet / By internet

finance@poujoulat.fr
www.poujoulat.fr

INFORMATION

Les actionnaires peuvent retrouver régulièrement le groupe POUJOLAT dans la presse économique et financière pour la communication des résultats semestriels, des résultats annuels et des chiffres d'affaires. Les communiqués de presse sont disponibles sur www.poujoulat.fr

Shareholders can see the Poujoulat group regularly in the business and financial newspapers with the communication of half-yearly income statements, annual income statements and turnover figures. Press releases are available on www.poujoulat.fr

SIÈGE SOCIAL HEADQUARTERS

POUJOLAT S.A.

CS 50016
79270 Saint-Symphorien
Tel. : +33 (0)5 49 04 40 40
Fax : +33 (0)5 49 04 40 00
www.poujoulat.fr

- Certifié ISO 14001 certified
- Poujoulat est membre de :
Poujoulat is a member of:



COMMISSAIRES AUX COMPTES AUDITORS

Membres de la Compagnie Régionale de Poitiers
Members of the Poitiers Regional Order

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Alain Pérot GROUPE Y AUDIT Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes <i>Accounting Firm and Auditors</i> | <ul style="list-style-type: none">• Jean-Yves Billon SARL ACCIOR Consultants Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes <i>Accounting Firm and Auditors</i> |
| 53, rue des Marais - CS 18421 79024 Niort cedex 9 | 39, rue Denis Papin - BP 81 830 Le Château d'Olonne 85118 Les Sables-d'Olonne cedex |



Édition du groupe POUJOLAT, juillet 2017 / POUJOLAT group edition, July 2017
Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ou publiée par impression, photocopie, microfilm
ou de quelque manière que ce soit, sans accord préalable du groupe POUJOLAT
*No part of this publication may be reproduced or published in print, photocopy, microfilm or
in any manner whatsoever without the prior consent of the POUJOLAT group*
DA, design graphique et illustration / AD, graphic design and illustration: Marion LE ROUX
Imprimé par Dereum Printing / Printed by Dereum Printing



POUJOLAT SA
CS 50016 - 79270 SAINT-SYMPHORIEN
Tél. 05 49 04 40 40 - Fax 05 49 04 40 00
infos@poujoulat.fr

poujoulat.fr 